



Revue d'information de la Fédération du Morbihan
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



DOSSIER

«SPÉCIAL CANAUX»



RÉGLEMENTATION 2002



TOUT SUR L'EHGO

JANVIER 2002

N°10

la pêche en Morbihan

Parce que la **nature** est dans notre **nature** nous l'entretiens...

Protecteur de la nature et de l'utilisateur Husqvarna a développé des matériels à moteurs thermiques E-Tech, plus puissants, plus propres, plus silencieux qui réduisent les émissions nocives dans l'atmosphère.

Deux autres exemples de l'engagement de Husqvarna en faveur de l'environnement, sont la mise au point de l'huile de chaîne Vegoil, totalement biodégradable, ainsi que l'élaboration d'un carburant écologique Aspen, spécialement destiné aux moteurs thermiques.

Une division du Groupe Electrolux Motoculture
54, rue Lambrechts - 92 402 Courbevoie Cedex - Tél. : 01 46 67 80 50 - Fax : 01 43 34 21 13

Husqvarna

Conception et réalisation : BDC Publicité 02 38 22 62 00

DECATHLON

VANNES

57 route de S^{te} Anne - ZC de Kerlann
56000 VANNES - Tél. 02.97.62.78.78

DECATHLON

LORIENT

Z.I. du Keryado - 56100 LORIENT
Tél. 02.97.87.87.00

Ouvert tous les jours de 9 h à 20 h sauf le dimanche

DES PASSIONNÉS À VOTRE SERVICE

- Un choix impressionnant de produits adaptés à tous
- Un catalogue gratuit à votre disposition (pour toutes les pêches)
- Des produits DECATHLON garantis (2 ans pour les cannes et moulinets)
- Des produits grandes marques
- Des services performants (réparation cannes et moulinets...)

sommaire

Editorial 3

Bilan 2001

- Repères 5
- Protection des milieux 6 à 7
- Animation pêche 8 à 9
- Entretien de cours d'eau 10 à 11
- Gestion piscicole 12 à 13
- Saison 2001 14 à 15

Gros plan

- Congrès d'Erdeven 4
- Aménagements routiers et migrations 36 à 37
- 8 septembre : grève de l'entretien 38 à 39

Cahier pêche

- Un pêcheur, un lieu, une technique 18 à 21
- Carte halieutique 22 à 23
- Réglementation 2002 24 à 27
- EHGO, mode d'emploi 28 à 29

Dossier

- «Spécial Canaux» 30 à 35

Projets 2002 40 à 41

Brèves 16 et 42

Je pêche en MORBIHAN

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault • 56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
e.mail : fedepêche56@wanadoo.fr

Directeur de publication : François LE SAGER

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE

Rédaction : F. LE SAGER - C. LE CLEVE
J.C. LE CLAINCHE - Y. LE CLAINCHE

Apport journalistique - Conception maquette - Mise en page :
Paysan Morbihannais - Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Crédit photo couverture : • Truite : C. Le Clève - FDPPMA 56
• Enfant : L. Lemare - FDPPMA 56

Impression : I.O.V. Arradon - Tirage : 17 000 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés à : FDPPMA du Morbihan

editorial

C. Le Clève - FDPPMA 56



De notre responsabilité d'adhérent

Entre la mi-novembre et décembre 2002, se dérouleront les assemblées générales des Associations Agréées Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dont l'un des points statutaires à l'ordre du jour sera l'élection de leur nouveau Bureau pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007.

L'acquisition d'une carte de pêche annuelle fait de vous un adhérent à l'association qui vous l'a délivrée.

Aujourd'hui, à l'heure où chacun s'accorde à reconnaître qu'il est impossible de dissocier la protection du milieu et le loisir pêche, cet acte doit revêtir une signification forte, militante et participative qui doit s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Le P.D.P.G. (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) et le P.D.P.L. (Plan Départemental pour la Promotion et le développement du Loisir-pêche), validés en Morbihan, sont les outils de coordination qui permettront, sur la période de leur mandat, aux membres du Bureau de votre AAPPMA de valider la cohérence des objectifs proposés.

Vous vous devez de contribuer à cette démarche en participant à l'assemblée générale de votre association qui vous permettra également de soutenir les actions que nous souhaitons voir mettre en place ou amplifier de la part de nos partenaires institutionnels que sont l'Etat, l'Agence de l'eau, le C.S.P., les collectivités régionales, départementales ou locales.

F. LE SAGER

(3)

Union régionale

Après la Manche l'an passé, le département du Morbihan a accueilli au printemps dernier le congrès de l'Union Régionale à Erdeven. 160 000 pêcheurs y étaient représentés pour aborder questions d'actualité et débats passionnés.

160 000 pêcheurs à Erdeven!

L'Union régionale des Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Bretagne-Maine-Normandie (URBMN) représente neuf départements et quelques 160 000 pêcheurs. Organisé chaque année dans un des départements adhérents, son congrès permet aux élus associatifs concernés de débattre de sujets d'actualité et

d'affirmer leurs points de vue en présence de leurs partenaires des collectivités et de l'administration. En 2001, c'est dans le Morbihan que ce congrès s'est tenu, les 18-19 et 20 mai à Erdeven. Les excellentes conditions de travail offertes par le centre Keravel et le temps clément, ont contribué à faire de ce congrès un moment agréable. Pour autant, il ne s'agissait pas de vacances. Les sujets abordés ont en effet été nombreux et certaines prises de position... musclées!

Reproduction des truites: les têtes de bassins en première ligne

Parmi les thèmes évoqués, certains portaient en germe des débats passionnés. Les congressistes ont ainsi eu à travailler sur "l'avenir du CSP", les microcentrales - "énergie des dupes" - et le "péril noir" que constitue la multiplication du nombre de cormorans.

Le premier thème, relatif à la loi sur l'eau, a donné lieu à de remarquables exposés sur le rôle majeur des têtes de bassin pour la reproduction de la truite et la dégradation de ces mêmes têtes de bassin depuis quarante ans.

Repères:

L'URBMN rassemble neuf départements: Sarthe, Mayenne, Calvados, Manche, Orne, Ille et Vilaine, Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan. Elle représente près de 160 000 pêcheurs.

Synthétiquement, la mission de l'URBMN consiste à représenter et défendre les intérêts des pêcheurs et du milieu aquatique au niveau régional. Au travers de Ouest-Grands-Migrateurs, elle joue un rôle majeur dans la mise en oeuvre du volet "Milieu aquatique et poissons migrateurs" du Contrat de plan Etat-Région Bretagne.

C'est également un lieu privilégié d'échanges, de concertation entre les Fédérations concernées et, à ce titre, constitue un outil important dans la structure de la pêche associative.

Elle est aujourd'hui présidée par M. DORON, président de la Fédération de l'Orne, qui a succédé au début de l'année 2001 à M. MARSOLLIER, ancien président de la Mayenne.

Une qualité générale de travaux, soulignée par les différents intervenants lors des discours de clôture, qui a permis à la communauté des pêcheurs de faire passer nombre de messages aux invités présents, représentants de l'administration, du Conseil Supérieur de la Pêche ou des collectivités.

C.L.C.



Y. Landrein, président de la Fédération du Finistère, intervenant lors du débat sur la protection des têtes de bassin.

Bilan 2001

Des avancées comme des récompenses!

Travail de fourmi, de terrain, de tous les jours...

Difficile de dresser en quelques pages un état précis de l'ampleur de la tâche réalisée au cours d'une année par les 26 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu

Aquatique du Morbihan et par leur Fédération Départementale. Ce dossier fait le point sur les actions les plus marquantes de l'année 2001 en rendant hommage à la multitude de celles qui, plus discrètes, font pas à pas progresser la prise en compte des milieux aquatiques.

Pourtant toutes ces actions représentent au final, un travail considérable. Il est essentiellement le fait de bénévoles, impliqués, responsables, courageux! Il est souvent critiqué, voire dénigré parce que ignoré ou incompris. Il consiste en effet bien des fois à éviter une pollution, à sauvegarder un accès à 250 mètres de ruisseau, à tenter de défendre une cause perdue, etc., autant de tâches ingrates et invisibles.



100 ans de vie associative

Parfois pourtant, trop rarement, ce travail aboutit à une avancée, à quelque chose de positif, de reconnu.

Une passe à poissons qui garantira à de nombreuses générations de truites la possibilité de se reproduire, une frayère qui produira des milliers de brochets, une décision de justice qui permet d'envisager une meilleure protection de nos rivières à l'avenir, sont autant de récompenses qui justifient de continuer.

Ce sont ces actions, ces résultats marquants, durables dont les quelques pages qui suivent se font l'écho. En ce lendemain de centenaire de la loi de 1901, que tous ces bénévoles de la pêche associative soient ici remerciés de leurs actions en faveur de la protection des cours d'eau et de la pratique de la pêche.

C.L.C.

Articles de pêche - Chasse

Appâts vivants - Cartes de pêche
Droguerie

Jean Chenais

2 rue de la Poste
56220 PEILLAC
Tél. 02.99.91.36.92

Repères 2001

- Décembre/janvier.: trois crues successives touchent l'ensemble du Morbihan. Redon, Vannes, Pont-Scorff et Hennebont sont particulièrement touchées.
- 18 au 25 février: Salon de la Pêche de Loisir (SAPEL) à Paris.
- 8 mars: la France est condamnée par la cour européenne de justice pour la mauvaise qualité de l'eau en Bretagne.
- 10 mars: ouverture de la pêche de la truite et du saumon
- 22 avril: Assemblée Générale de la Fédération
- 12 mai: ouverture de la pêche du carassin
- 18-19 mai: Congrès de l'Union Régionale à Erdeven
- 8 juin: le fonctionnement du CDH 35 est fortement critiqué par une mission d'inspection interministérielle
- 8-9 juin: fête de la pêche et de l'eau
- 28 juin: le Tribunal Correctionnel de Vannes ordonne l'arrêt de l'activité de la microcentrale de la Tertraie sur l'Oust.
- 27 juin/10 août: nouvelle enquête publique relative à la demande d'extension de la pisciculture AQUADIS de Pont-Calleck.
- 13-14 juillet: festival du saumon à Pont-Scorff
- 23 juillet: signature par le préfet du second programme d'action contre la pollution par les nitrates d'origine agricole
- 8 septembre: Grève de l'entretien des cours d'eau; manifestation de Pont-Calleck
- 15 au 16 septembre: championnat du monde de pêche au coup à Paris
- 16 septembre: fermeture de la pêche de la truite
- 15 au 16 octobre: Festival " Rencontre et Ruralité " de S' Donnat

Protection des milieux

Inondations, pollutions accidentelles, décisions juridiques novatrices, l'année 2001 a été fertile en événements remarquables.

Une année mouvementée

C. Le Clève - FDPPIA 56

contre les pollutions d'origine agricole, signé en juillet, ne courre lui aussi à l'échec, faute de s'attaquer véritablement à la surconcentration des effectifs animaux en Bretagne.

L'année aura également été marquée par des pollutions ponctuelles en nombre plus important que ces dernières années. Certaines d'entre elles ont été spectaculaires, entraînant localement des mortalités totales importantes comme sur le Liziec (rejet accidentel de plus de 10 t d'acides aminés), le Roffol (effondrement d'un remblai routier recouvrant le ruisseau), sur Guiscriff (rejet accidentel direct des effluents d'un abattoir dans un affluent de l'Isle)... Tous ces dossiers font actuellement l'objet d'un suivi transactionnel ou judiciaire.

Fort heureusement, l'impact de toutes ces pollutions cumulées reste faible à l'échelle du département et, dopés par plusieurs années successives de pluies abondantes, les ruisseaux ont offert aux pêcheurs des truites en abondance.

1 million de Francs d'amende

Plusieurs décisions de justice ont été prononcées en 2001, dont certaines exemplaires. C'est ainsi que le tribunal correctionnel de Vannes a, le 8 juin 2001, ordonné l'arrêt de l'activité d'une microcentrale fonctionnant sans autorisation depuis près de 20 ans. Ce jugement met

un terme à une procédure engagée par la fédération en... 1987.

Autre jugement de taille : dans un arrêt du 7 décembre 2000, la cour d'appel de Rennes a confirmé la responsabilité de la société SKW Biosystems, dans une pollution de l'Oust constatée en 1997, et a multiplié l'amende pénale infligée en première instance par dix, la portant à 1 million de francs. Ce dossier est actuellement porté devant la cour de cassation.

Dossier symbolique s'il en est : celui de la pisciculture de Pont-Calleck. Confrontée au rejet de sa précédente demande de régularisation-extension par le préfet du Morbihan en décembre 2000, l'exploitant a présenté un nouveau projet, établi sur les mêmes bases. Dans ce nouveau dossier, il reconnaît toutefois ne pas pouvoir respecter les règles relatives au débit réservé, ce qui le rend plus fragile juridiquement. Fin novembre 2001, plus de trois mois après la fin de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur n'avait toujours pas rendu son avis.

Les avancées sont donc certaines mais relativisées par une inquiétude majeure, celle de voir relancée la course aux curages et autres recalibrages. Suite aux inondations du début d'année, ce sont en effet des dizaines de dossiers de demande en ce sens qui ont été transmis à l'administration... sans compter les travaux réalisés sans autorisation. A suivre donc.

C.L.C.

Y. Le Clainche - FDPPIA 56



Petite histoire d'une installation illégale

Dans un état de droit comme la France, il devrait être aisé de faire respecter des textes votés par un parlement composé d'élus de la nation. Ce n'est pourtant pas toujours le cas et les pauvres associations que nous sommes sont souvent obligées de batailler ferme pour défendre l'intérêt public, parfois contre l'administration. L'histoire de la microcentrale de la Tertraie en est un parfait exemple.

Construite en 1982, la microcentrale s'agrandit peu après et se trouve dans l'obligation de présenter une demande de régularisation. Celle-ci est rejetée en février 1988, au motif que les inconvénients de l'installation ont été insuffisamment étudiés. Une nouvelle demande est déposée en 1991. Elle ne sera jamais instruite, les pièces complémentaires demandées par l'administration n'ayant jamais été communiquées.

Et l'installation continue donc de fonctionner sans autorisation, asséchant régulièrement la rivière en étiage. Plusieurs procès-verbaux sont d'ailleurs établis en 1990, 1991, 1997, 2000 sur cette base.

Dans le même temps, la Fédération dénonce régulièrement cette situation. Elle demande à plusieurs reprises à l'administration la suspension de la vente de l'électricité produite à EDF, dépose à l'enquête, intervient auprès du parquet pour relancer le dossier pénal, etc., sans succès jusqu'à ce 28 juin 2001 où le tribunal correctionnel de Vannes a fait ce que l'administration n'avait pas su ou voulu faire : imposer le respect des textes en vigueur.

C. Le Clève - FDPPIA 56



Il aura fallu quinze ans de procédures pour que le déversoir de la Tertraie alimente en eau le vieil Oust en étiage.



MER - RIVIERE

**ZA de Trehonin
56300
PONTIVY le SOURN
BP 84
56303 Pontivy cedex
Tél. 02.97.25.36.56**

Ne lancez pas votre ligne sous les lignes

Parce qu'elles sont longues et souvent conductrices de l'électricité, les cannes à pêche manipulées près des lignes électriques vous exposent à des risques. La proximité d'une canne à pêche et d'une ligne électrique peut suffire à provoquer un arc électrique, appelé amorçage. Vous risquez alors l'électrocution.

Pour pêcher en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de suivre quelques mesures de prévention simples et rappelées ci-dessous.

EDF
Electricité de France

■ **PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE**
→ Pêche au lancer → Pêche à la mouche → Pêche au coup → Pêche au toc

■ **CONSEILS DE PRÉVENTION**

- Vérifier qu'aucune ligne ne se trouve aux abords du plan d'eau.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne en position horizontale, si vous passez sous une ligne électrique.
- Demandez conseil à votre Fédération de pêche.

AUTO HABITATION SANTÉ



En regroupant toutes vos assurances chez GROUPAMA bénéficiez de réductions complémentaires.



Boulevard du Colonel Rémy - 56006 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 46 50 50 - Fax 02 97 40 92 80

(Bilan 2001)

C'est le cas sur le front de la pollution par les nitrates, par exemple, avec la mise au pied du mur d'un Etat, jugé trop laxiste en la matière par la CEE et ses propres tribunaux, tribunal administratif de Rennes en tête, voire ses propres inspecteurs (mission d'inspection du CDH 35). En ce domaine, si l'on peut se réjouir de la salubre rigueur de l'administration qui s'en est suivie, l'on peut néanmoins craindre que le second programme d'action

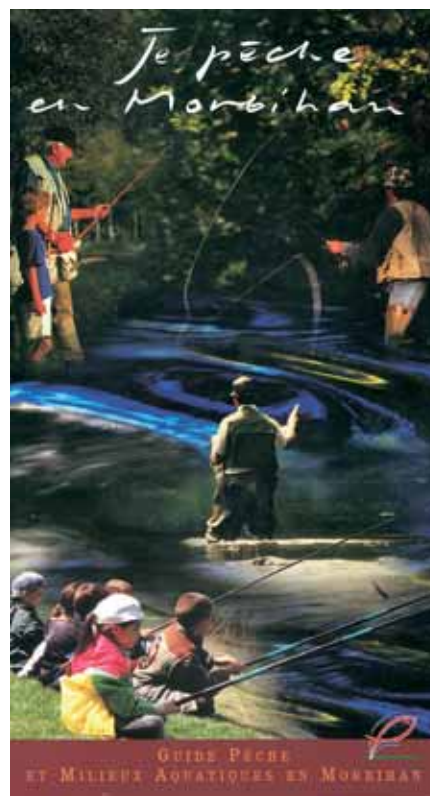
Le Roffol à Guénin : l'effondrement d'un remblai routier surchargé a anéanti toute vie piscicole sur près de 8 km. Certainement la pollution la plus importante constatée dans l'année par son impact à long terme.

Animation pêche

En répondant aux demandes d'enseignants, de responsables de centres de vacances, de collectivités qui organisent un "ticket sports loisirs" ou un projet sur l'eau, l'équipe d'animateurs de la Fédération a permis tout au long de l'année 2001 à 2500 jeunes de découvrir notre loisir et son environnement. Un travail d'animation entamé voilà trois ans déjà. Plein feu sur des actions de promotion et de communication riches en nouveautés.

Au cours des différentes séances d'animation proposées, certains enfants ont connu la sensation et la joie de prendre des poissons, d'autres ont découvert le monde invisible de la rivière ou sont devenus acteurs de leur environnement en nettoyant un ruisseau... Ce travail, relayé par celui des bénévoles des AAPPMA qui sont de plus en plus nombreux à organiser des animations avec ou sans l'aide de la Fédération, a sans aucun doute fait passer des moments inoubliables à certains et déjà fait naître des passions. Et si tous ne deviennent pas des pêcheurs, ces adultes de demain auront

pris conscience de la fragilité des écosystèmes aquatiques et de la nécessité de les protéger. Peut-être aussi se souviendront-ils un jour, pour peu qu'on le leur rappelle, que la pêche est un loisir merveilleux ! Il faudra alors, s'ils ont envie de pratiquer, qu'ils disposent d'outils qui



Un nouveau guide pour découvrir la pêche dans le Morbihan.

en facilitent l'accès et qui puissent les renseigner.

Promouvoir, communiquer et surfer !

C'est ce qu'ont souhaité faire, sans attendre, la Fédération et les AAPPMA du Morbihan en renouvelant leur participation à diverses manifestations : Festival Saumon à Pont-Scorff, Fête nationale de la pêche et de l'eau, forums d'associations, SAPEL (voir encadré). La nouveauté 2001 aura été la première manifestation "Rencontres et ruralité", organisée en partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Morbihan et la commune de Saint Nicolas du Tertre. Ce rendez vous des acteurs du monde rural aura offert l'occasion de présenter largement notre loisir : montage de mouches, aquariums, vidéos, etc., et de répondre avec l'aide du C.S.P. à beaucoup de questions sur les milieux aquatiques.

La documentation disponible désormais avec l'édition 2001 du premier "guide pêche" en Morbihan, a permis, avec ce qui existait déjà (carte et revue), de répondre à toutes les demandes des visiteurs durant ces différentes manifestations. Et pour les pêcheurs "surfeurs" à la recherche d'informations, le site de la Fédération est maintenant consultable sur www.unpf.fr/56

Une formation dans un cadre sécurisé

Partant du constat que la transmission du savoir pêche, de génération à génération, ne se faisait plus, les associations ont mis en place il y a plusieurs années, des structures pour apporter aux néophytes les conseils donnés autrefois par le papa ou le papy. Les écoles de pêche étaient nées. Au nombre de six l'an dernier dans le département, deux avaient un agrément, jusqu'alors délivré par le C.S.P.

L'Union Nationale a décidé de reprendre à partir de 2000 ce dossier qui lui paraissait essentiel pour l'avenir du loisir pêche, et souhaité dès lors que soit rédigée une nouvelle charte des écoles de pêche. Changement de société oblige, elle se

veut avant tout être un cadre destiné à sécuriser les bénévoles qui donnent de leur temps et les parents qui confient leurs enfants.

Elle a pour objectifs :

- D'informer les responsables des écoles de pêche,
- D'organiser la sécurité de toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement d'une école,
- D'apporter si possible la preuve du respect des règles de sécurité,
- D'être la base sécuritaire de l'agrément des écoles de pêche.

L'agrément des écoles de pêche existantes ou de toutes celles qui verront le jour, sera délivré par le président de la Fédération après examen de leur demande.

Renouveler

Face à l'évolution des supports de communication, au comportement du public, il nous semble important de disposer de moyens nouveaux si nous voulons "trouver" de nouveaux pêcheurs. Cela passera sans doute par l'acquisition ou la conception de matériel pour les manifestations. Peut-être faut-il envisager la mise en place d'un concept nouveau d'école de pêche sur le modèle d'une émission de télévision connue - "Va savoir".

Y.L.C.

SAPEL : Vitrine halieutique

Y. Le Clainche - FDPPMA 56



Un partenariat pour promouvoir le loisir pêche.

Le SAPEL (Salon de la pêche et des loisirs), événement majeur dans le monde de la pêche, s'est déroulé cette année dans l'enceinte du salon de l'Agriculture du 18 au 25 février.

Le stand "Pêche en Bretagne", création commune de la Fédération du Morbihan, de celle des Côtes d'Armor et du Comité Régional du Tourisme, a permis de présenter aux pêcheurs visiteurs, tout le potentiel halieutique de la région et particulièrement celui des rivières morbihannaises.

Par cette initiative, de nombreux vacanciers ont pu être renseignés. Ils voient maintenant dans la pêche un moyen de découvrir notre département.

Ce salon qui avait lieu d'ordinaire tous les 2 ans, aux mêmes dates que le Salon de l'Agriculture, y était intégré cette année. Une première liée à la défection de dernière minute de l'organisateur. C'est dans le secteur "Tourisme et pêche de loisir" que les exposants ont trouvé place, dans le hall concernant la chasse et les chevaux.

Pas moins de 200 000 visiteurs s'y sont pressés durant la semaine.

Entrée gratuite à l'Odyssaum sur présentation de votre carte de pêche 2002



L'Odyssaum est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, fermé le samedi matin et le dimanche matin - tél. : 02 97 32 42 00
Le Bistrot saumon est ouvert tous les jours de 11h à 19h, le samedi de 14h à 19h - tél. : 02 97 32 42 07

Moulin des Princes - 56620 Pont-Scorff

Etude et Gestion des Peuplements Piscicoles et des milieux aquatiques



- Etudes et gestion des peuplements piscicoles
- Enquêtes halieutiques
- Passes à poissons et restauration des voies de migration
- Habitats piscicoles - Débits biologiques
- Notices d'incidence
- Pêches électriques ou aux engins, pièges de comptage

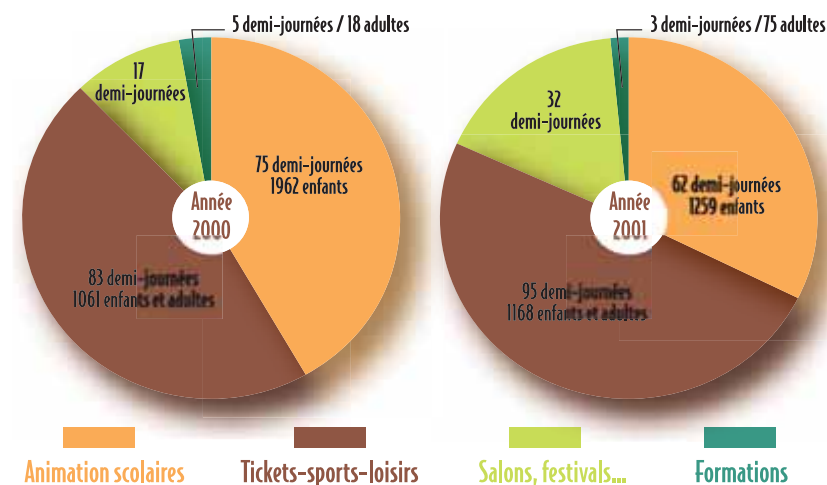


Tél. 02.99.77.32.11 • Fax : 02.99.77.31.96

Email : fishpass@fish-pass.fr
<http://www.fish-pass.fr>

Bilan animation

(Bilan 2001)



Les chiffres concernant le public résultent de l'addition des différentes séances d'animation. Certains enfants ont pu participer à plusieurs séances.

En attendant les CRE

Depuis plus de 15 ans, 200 km de cours d'eau sont dégagés chaque année des embâcles et branchages qui les asphyxiaient. Ainsi, l'entretien demeure une action prioritaire pour le maintien des potentiels biologiques des rivières morbihannaises. Une préoccupation progressivement intégrée par les collectivités locales au sein du Contrat Restauration Entretien.

Bien que gênées par les intempéries de début d'année, les équipes d'entretien ont pu mener à bien le programme fixé, comparable en kilométrage aux années précédentes. 200 km de cours d'eau ont ainsi été entretenus en intégrant les opérations menées par les bénévoles. Une partie du travail réalisé par les cinq équipes en place (voir encadré) a consisté à réparer les dégâts des tempêtes de décembre 1999 et des crues successives de 2000 et 2001.

Préparer les CRE

Un travail important sur le terrain, mais également dans les salles de réunion. Un des points marquants de cette année 2001 aura en effet été la préparation des Contrats-Restauration-Entretien (CRE). Deux études sur le Scorff et le haut-Ellé, sont d'ores et déjà engagées, voire bien avancées. Trois autres structures intercommunales (Pays d'accueil de la vallée du Blavet, Pays d'accueil des Rohan, Communauté de communes du Loch) ont également décidé de s'engager dans la démarche CRE. Enfin, le Syndicat Yvel-Hyvet devrait également franchir le pas courant 2002.

Système pérenne

L'enjeu est important puisqu'il s'agit, au travers de ces contrats, de pérenniser l'entretien des cours d'eau par le biais de programmes sur cinq ans engageant plusieurs partenaires institutionnels : collectivités locales, Conseil général, Agence de l'eau, Associations,...

30 ans après les premiers grands chantiers d'entretien de cours d'eau, près de quinze ans après la création, par les pêcheurs morbihannais, de la première équipe de cantonniers de rivières, il est temps que la collectivité mette en place un système pérenne. Une démarche per-

mettant un travail de qualité, réalisé par des équipes qui offrent une compétence certaine mais auxquelles, en échange, il faut donner des perspectives professionnelles. La disparition, en début d'année 2001, de l'équipe du bassin Yvel-Hyvet illustre trop bien cette nécessité.

J.C.L.C./C.L.C.

Les chantiers en 2001

- Pays d'accueil de la vallée du Blavet : interventions sur les affluents de l'aval du bassin, y compris le sous-bassin de l'Evel.
- Pays d'accueil des Rohan : interventions sur les secteurs des AAPPMA de Melrand, Rohan, Locminé et Pontivy
- Bassin Versant de l'Oust : interventions sur les secteurs des AAPPMA de Mauron (R. de Brébilly) et la Truite du Porhoët (Ninian).
- Syndicat du Scorff : poursuite de l'entretien de l'ensemble du bassin
- Communauté de communes du Pays du roi Morvan : interventions sur l'Inam et ses affluents, ainsi que sur l'Aër
- Communauté de communes du Loch : interventions sur le Loch et ses affluents

CTE et entretien de cours d'eau

Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), créé par la dernière loi d'orientation agricole, reconnaît aux agriculteurs une fonction d'entretien de l'espace en complément de sa fonction de production. En Bretagne, où l'eau a été retenue comme un axe fort d'action, un agriculteur riverain d'un cours d'eau peut désormais s'engager, dans le cadre d'un CTE, à entretenir les berges. En contrepartie, il touchera une aide annuelle de 4 F/an et par mètre linéaire de cours d'eau concerné, sur la durée du contrat, soit 5 années. Ce coût est globalement équivalent à celui des chantiers actuellement en activité. Même si aucun des CTE déjà signés n'a pour l'instant retenu cette mesure, celle-ci peut devenir une solution sur laquelle pourra s'appuyer la collectivité pour assurer un entretien régulier des cours d'eau. Encore faut-il être vigilant sur le cahier des charges à imposer et la qualité de l'entretien réalisé.

Un guide technique de l'entretien des cours d'eau

La DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) a édité fin 2001 un guide technique de l'entretien des cours d'eau. Ce guide présente, sous forme de fiches, toutes les étapes d'une opération coordonnée d'entretien de cours d'eau, du diagnostic à la réalisation, en mettant l'accent sur les précautions à prendre pour préserver les écosystèmes. Ce document est, avec une synthèse bibliographique sur le rôle et les impacts de l'entretien des cours d'eau, le fruit de deux années de réflexion d'un groupe de travail mis en place sous l'égide de la DIREN. Présenté lors d'une réunion spéciale du Comité Régional de l'Eau en octobre 2001, il témoigne de la prise en compte progressive de l'entretien des cours d'eau par la collectivité. Une évolution positive dont on peut se féliciter, même si nous regrettons fortement que les acteurs de terrain, les pêcheurs en premier, aient été écartés des travaux de ce groupe de travail.

C. Le Clève - FDDPMA 56



Une partie des travaux des équipes a consisté à réparer les dégâts des tempêtes de décembre 1999 et des crues de 2000-2001.

Sous les lignes,
prudence,
restons
à distance



EDF
Electricité
de France

**Crédit Mutuel
de Bretagne**

La banque à qui parler

2 rue Saint Nicolas • 56000 VANNES • Tél. 02.97.68.36.00 • Fax : 02.97.68.36.09



IMPRIMERIE ALRÉENNE

Offset / photocomposition
Studio P.A.O.

12, rue du Belzic • 56400 AURAY
Tél. 02.97.24.18.71 • Fax 02.97.56.58.62

AQUA PÊCHE

PÊCHE • CHASSE • ANIMALERIE • DÉCO-MARINE • COUTELLERIE

Le spécialiste de la pêche en mer et rivière

ORGANISATION
DE STAGES DE PÊCHE
BORD OU BÂTEAUX
MER ET RIVIÈRES

Toute l'année du choix,
des prix, des promotions
sur tous nos articles



11 av. pasteur • 56700 HENNEBONT • 02.97.85.51.77 / 06.83.45.71.23

Les CRE : une démarche globale d'entretien des rivières qui intègre les différents usages, dont la pêche.

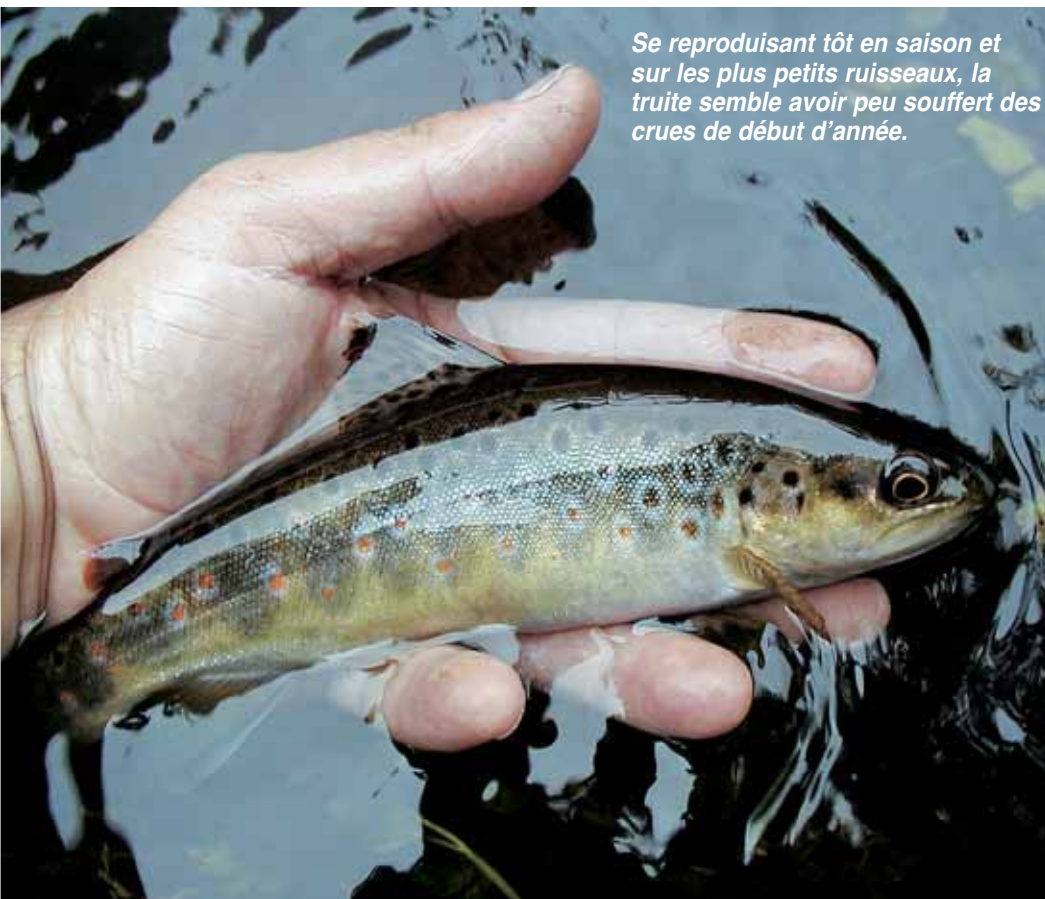
C. Le Clève - FDDPMA 56



Gestion piscicole

L'année 2001 a vu, en ce domaine,

la concrétisation de quelques dossiers engagés les années précédentes. Les diagnostics "barrages et libre-circulation piscicole" réalisés sur le Scorff et le Blavet en sont un exemple.



Se reproduisant tôt en saison et sur les plus petits ruisseaux, la truite semble avoir peu souffert des crues de début d'année.

C. Le Clève - FDPPIA 56

Publiées sous forme de classeurs permettant leur mise à jour périodique, ces deux études présentent un état des lieux des problèmes de franchissement existant sur ces deux bassins et proposent des scénarii d'aménagement à réaliser au cours des prochaines années. Également achevée en 2001, l'étude du potentiel de production en smolts de saumon du Blavet à l'amont de Pontivy permettra d'alimenter le débat sur le devenir de ce secteur actuellement canalisé.

Enquête halieutique, les pêcheurs de brochets à la loupe

Tout au long de la saison de pêche, certains pêcheurs de carnassiers du canal, sur Baud, Josselin, Ploërmel, ont été invités à répondre à un questionnaire. Cette enquête halieutique, qui se poursuivra

Deux études «Diagnostic» pour mieux comprendre et résoudre les problèmes de migrations piscicoles.

Diagnostics barrages

sur plusieurs années, a pour objets d'estimer la CPUE (captures par unité d'effort) et d'évaluer l'impact de la création des frayères sur la population de brochets, puis sur les captures. Les résultats de cette première saison seront connus au 1^{er} semestre 2002.

Crues, des conséquences pour le saumon mais pas pour la truite

Côté Saumon, les comptages de tacons (jeunes saumons de l'année) réalisés à l'automne, ont donné des densités inférieures à 2000, mais restant supérieures à la moyenne, avec des évolutions très diversifiées selon les cours d'eau montrant l'impact des crues de début d'année (voir encadré ci-contre). Côté Truite, les différents inventaires piscicoles réalisés montrent globalement des populations en pleine santé, ayant à nouveau pleinement profité des bonnes conditions hydrologiques. L'impact des crues semble être moins important pour cette espèce qui se reproduit plus tôt en saison et plus haut sur les bassins versants.

C.L.C.

Crues et Saumon



C. Le Clève - FDPPIA 56

Les indices d'abondance réalisés à l'automne ont confirmé les craintes exprimées en début d'année sur l'impact des crues sur les peuplements de saumons. Si globalement les densités apparaissent correctes (supérieures à la moyenne des années précédentes), les résultats montrent des évolutions très disparates selon les cours d'eau.

Ainsi, certains affluents du Blavet détiennent des densités record (Brandifrou, Kersalo, Sarre amont,...), alors que d'autres subissent d'importantes baisses (Evel, Sebrevet, Tarun). La bonne stabilité du substrat a été un facteur protecteur des pontes, de même que la position sur le bassin: les stations les plus hautes ont été mieux protégées.

Le Scorff semble avoir été le plus touché. Sur ce bassin, très peu d'affluents sont accessibles et la reproduction se fait essentiellement sur le cours principal, d'où une plus grande fragilité face aux épisodes de crue.

A noter que ces inventaires ont mis en évidence une proportion forte et inhabituelle de tacons de l'année précédente (1+).

Les inventaires réalisés en 2001 ont révélé une proportion inhabituellement élevée de tacons 1+.

Chasse Pêche



Jean-Luc JEZO

Nouveauté
Point pilote SHIMANO

56500 Bignan
02 97 60 57 01

Procédé FIXAFLOR pour sauvegarder cours d'eau et plan d'eau Que l'eau vive et revive

Objectif

Un traitement curatif et préventif qui enclenche et accélère le processus naturel d'auto-épuration

Actions

- Oxygénation
- Décantation des M.E.S.
- Assimilation des matières organiques
- Amélioration des eaux acides
- Elimination sélective de certaines algues (dites bio-indicatrices de pollution)
- Absorption de certaines métaux

Avantages

La pollution est éliminée et non déplacée.
Un traitement sur mesure...



Contactez-nous :
23 Quai du Couvent 56300 PONTIVY
Tél. 02.97.25.46.05
Fax : 02.97.25.63.98

(Bilan 2001)

(12)

Contrat de plan Etat-Région 1994-1999 • Actions en faveur des poissons migrateurs

Diagnostics «Barrages et libre-circulation piscicole» sur le bassin du Blavet



Edition : juin 2001



Etude réalisée par :
Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique



Contrat de plan Etat-Région 1994-1999 • Actions en faveur des poissons migrateurs

Diagnostics «Barrages et libre-circulation piscicole» sur le bassin du Scorff



Edition : juin 2001

Etude réalisée par :
Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique



(13)

Complètement truite

Un hiver qui restera longtemps dans les mémoires avait fait naître un sentiment d'inquiétude dans les semaines précédant l'ouverture. Pourtant, à l'heure du bilan, une bonne saison, voire excellente pour certains pêcheurs.

Des niveaux d'eau soutenus, une météo clémente... les conditions étaient quasi idéales pour l'ouverture. La truite, déjà super star de la saison 2000, n'aura pas fait languir les pêcheurs qui n'avaient pas oublié d'être présents pour le moment magique. Dommage pour les absents car de belles pêches ont été enregistrées sur tout le département avec des poissons de belles tailles et en nombre, jusque sur les têtes de bassin qu'avait préférées une majorité de pêcheurs. Maintenus par une bonne pluviométrie, les cours d'eau sont restés à un niveau élevé pendant tout le printemps, pour le plus grand bonheur des adeptes des pêches de début de saison, vu certains témoignages. Le bonheur des uns faisant le malheur des autres, ceux qui aiment changer de techniques (mouche, ultra-léger, etc.) ont dû patienter. Patience récompensée par de beaux poissons vigoureux et en quantité jusqu'à la fermeture. En résumé, une saison qui a fait oublier certaines années de disette et qui va rendre encore plus longue l'attente du mois de mars. D'autant plus longue que les pêches de contrôle réalisées dans le cadre du R.H.P. au mois de septembre ont montré une amélioration de l'indice truite sur plusieurs cours d'eau.



C. Le Clève - FDPMA 56

Une pluviométrie soutenue a maintenu l'intérêt de la pêche de la truite sur toute la saison.

Très beau brochet de 91 cm et 5,150 kg pris dans la Claie à Pleucadeuc le 10 mars 2001 par Christian Pellerin.



Carnassiers: du bon et du moins bon

Bilan contrasté d'une année qui avait bien mal commencé pour les pêcheurs de carnassiers, avec des conditions hydrauliques qui rendaient la pêche difficile, voire impossible sur les canaux. Heureusement l'ouverture, repoussée au 12 mai à la satisfaction générale, a été assez bonne dans l'ensemble. Les échos de Guerlédan font état de très belles prises de sandres. C'est également le cas sur le Blavet, en particulier pour ce pêcheur qui a réalisé un doublé assez



C. Le Clève - FDPMA 56

La truite, déjà super star de la saison 2000, n'aura pas fait languir les pêcheurs qui n'avaient pas oublié d'être présents pour le moment magique.

exceptionnel : deux sandres de 6,2 et 8 kg à Minazen, le jour de l'ouverture à 8 h 30 et 9 h 15 très précisément. Le sandre, avec d'autres très belles prises connues en juin et juillet, semble une nouvelle fois avoir sauvé une saison au cours de laquelle le brochet s'est fait rare à l'exception du lac au Duc à Ploërmel où un nombre de captures assez inhabituel a été remarqué. Souhaitons pour cette espèce que les projets de fraysère en cours voient le jour rapidement et que cesse la gestion des canaux que l'on connaît.

Saumon: l'interrogation

Il était difficile pour les saumonniers d'être optimistes après une saison 2000 plutôt médiocre. Bien qu'en légère augmentation, les prises

déclarées (voir tableau) et les remontées comptabilisées à la station du Moulin des Princes (12 saumons de printemps, 233 castillons), témoignent de la fragilité du stock.

Une remarque sur les habitudes de pêche sur le Blavet : des captures très haut sur le bassin sont probablement liées aux efforts importants d'aménagement des ouvrages réalisés, qui ont aussi permis la recolonisation d'affluents importants (Sarre, Brandifout, Houé).

Et un regret sur le Scorff où quelques pêcheurs peu scrupuleux ne jugent pas utile de contribuer à la gestion de cette richesse piscicole en ne déclarant pas leurs prises. Ils auront à faire attention à l'avenir : de récentes condamnations pour braconnage, particulièrement sévères, pourraient modifier ces mauvaises habitudes.

Y.L.C.



Un sandre de 6,5 kg pour 97 cm pris le 5 juillet à 16 h 45 à Theillac en Vilaine par David Rousseau, heureux pêcheur de la Roche Bernard.

Captures de saumons

Conseil Supérieur de la Pêche - Centre d'Interprétation des Captures de Saumons
Captures aux lignes déclarées par mois et par cours d'eau à la date du 15/11/2001

Cours d'eau	< Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	> Octobre	Total
Elle	7	23	5	3	19	0	25	24	106
Scorff	3	1	1	1	7	0	15	3	31
Blavet	1	10	2	10	39	0	27	10	99
Kergroix	1	0	0	1	3	0	0	0	5

Deux nouvelles passes à poissons sur l'Oust

Suite à la construction de la passe à poissons du barrage d'Arzal en 1995, il était prévu que quatre autres ouvrages soient équipés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Morbihan entre 1998 et 2000. Pour diverses raisons d'ordre technique, juridique et administratif, ces passes n'avaient pu être réalisées. Deux des ouvrages projetés viennent d'être aménagés à la Potinais et Limur. Conçues pour permettre le passage de toutes les espèces migratrices concernées, ces passes ouvrent la porte de l'Oust aux saumons, truites de mer, anguilles, lamproies et autres aloses. Les deux autres

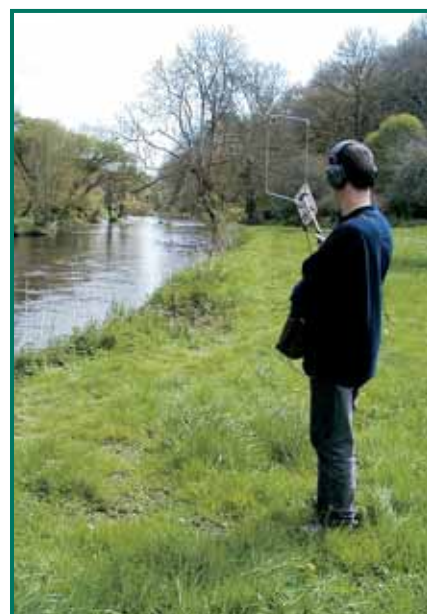
ouvrages programmés (Le Gueslin et Rieux) seront réalisés en 2002.



Deux nouvelles passes, avant mise en eau, qui ouvrent la porte de l'Oust aux poissons migrateurs.

Radio-pistage de saumons sur le Scorff

En complément du programme de recherche qu'il mène sur le Scorff et auquel participent l'AAPPMA de Plouay et la Fédération, l'INRA a engagé début 2001 une campagne de radio-pistage. L'opération consiste à introduire dans le tube digestif de quelques saumons capturés à la station du moulin des Princes, des émetteurs miniaturisés dont chacun émet un Bip sur une fréquence particulière. Dans un deuxième temps, les saumons sont relâchés et leurs déplacements sont suivis grâce à une antenne directionnelle qui perçoit les BIP. Cette expérimentation permettra de repérer d'éventuels points de blocage des migrations, d'affiner la connaissance des taux de survie des géniteurs, d'appréhender les causes de mortalités éventuelles. Les résultats de cette première année de suivi seront connus courant 2002, mais d'ores et déjà, l'expérience semble suffisamment riche d'enseignements pour qu'une seconde saison de radio-pistage soit souhaitée.



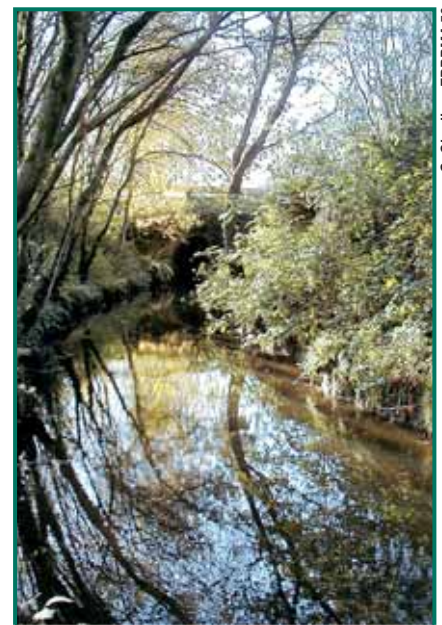
"Les déplacements des saumons munis d'un émetteur sont repérés à l'aide d'une antenne directionnelle."

Plan de gestion "Drajac", suite :

Longtemps abandonnée, la Drajac, petit cours d'eau côtier situé entre Vannes et Muzillac, est depuis quelques années l'objet des soins attentifs de l'AAPPMA de Muzillac. A sa demande, un inventaire piscicole a été réalisé par la brigade départementale du CSP en octobre 2001. Cet inventaire met clairement en évidence les différents problèmes de la Drajac. Biomasse faible, répartition des espèces ne correspondant pas au niveau typologique, absence de truites à l'exception d'un individu adulte, concordent avec la description de la station caractérisée par un habitat dégradé de type plat uniforme, sans caches et placé dans un environnement défavorable (eau de mauvaise qualité, influence d'étangs en amont, recalibrage de la quasi-totalité du bassin versant). Cette situation justifie la gestion halieutique proposée pour le contexte.

Courant 2002, sera réalisée sur ce secteur une première opération de réhabilitation d'habitats, ainsi qu'un suivi de la qualité de l'eau. Un nouvel inventaire, programmé en 2003 permettra d'évaluer l'impact de ces aménagements sur les peuplements piscicoles.

La Drajac à l'aval de Berric : un secteur très dégradé sur lequel sera testé l'impact de travaux de réhabilitation d'habitats.



Cahier Spécial pêche

Chaque année, au travers de cette revue, nous nous efforçons de vous informer du travail (pas toujours visible!) réalisé par les AAPPMA du Morbihan et votre Fédération pour conserver et améliorer notre patrimoine halieutique.

Mais, après tout, ce n'est pas ce travail qui importe au pêcheur. C'est son résultat : quantité de poissons, qualité de pêche, accès aux berges, réglementation adaptée, plaisir de pêcher. Le pêcheur d'aujourd'hui est un gestionnaire, mais il reste un pêcheur!

C'est pourquoi, à compter de ce 10^e numéro, nous nous efforcerons d'être encore plus «pêche, poissons et plaisir de pêcher». Informer sur nos activités, sur le travail réalisé reste essentiel, mais parler pêche, faire découvrir

le Morbihan halieutique, donner l'envie de bouger, de pêcher, d'essayer, sera désormais une de nos préoccupations. C'est dans cet esprit que ce cahier «spécial pêche» a été créé.

Vous y trouverez toute la réglementation (telle que nous la connaissons à la date d'impression), une carte et des portraits pour découvrir des secteurs et des techniques ainsi qu'une information sur l'EHGO, qui constituera la grande évolution de cette année 2002.

Puissent ces pages vous satisfaire.

Vos avis, remarques et suggestions nous aideront à mieux répondre à vos attentes; merci d'avance!

C.L.C.



2002



Y. Le Clairière - FDPMA 56

Réglementation 2002 : fiche pratique

>>> Dates d'ouverture

- 1^{re} catégorie et truite: du 9 mars (à 8h00) au 15 septembre inclus

- 2nde catégorie*:

a) brochet, black-bass, perche, sandre: du 1^{er} janvier au 27 janvier et du 11 mai au 31 décembre

b) poisson blanc: toute l'année

c) Saumon: la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible.

* Attention: le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

>>> Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer

plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

>>> Tailles légales de capture

- truite: 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)

- saumon: 50 cm

- sandre: 40 cm

- black-bass: 23 cm (en seconde catégorie)

- brochet: 50 cm (en seconde catégorie)

>>> Nombre de lignes autorisées

- en 1^{re} catégorie: une seule ligne sauf sur

certain plans d'eau de première catégorie sur lesquels l'usage de deux lignes est autorisé (cf. arrêté préfectoral).

- en 2nde catégorie: 4 lignes.

Attention: les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

>>> Limitation de captures

- Truites: maximum de 10 truites par jour par pêcheur

- Vairons: maximum de 50 vairons par jour par pêcheur

- Saumons: quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Se renseigner ultérieurement.

>>> Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection de frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 12 avril inclusivement, sauf sur la Sarre où elle est interdite toute l'année.

Tarifs des cartes de pêche 2002

(donnant accès à l'ensemble du Morbihan)

- Carte sociétaire: 37 €
- Carte -16 ans: 14 €
- Carte journalière: 7 €
- Carte quinzaine: 18 €
- Carte découverte: 1 €
- (- 10 ans: 1 seule ligne flottante)

>>> Vignette E.H.G.O.: 15 €

>>> Taxes piscicoles:

- Taxe réduite: 15 €
- Taxe complète: 27 €
- Taxe jeunes (-16 ans): 10 €
- Taxe saumon et truite de mer: 23 €
- Taxe vacances (quinzaine): 12 €
- Taxe journalière: 3 €
- Taxe engins et filets: 27 €

NOTA: les cartes "quinzaine" et "journalière" sont valables à compter du 30 mars et jusqu'au 31 décembre

>>> Où se procurer ces cartes?

Toutes ces cartes sont disponibles chez tous les dépositaires, en particulier chez nos annonceurs qui pourront également vous apporter leurs conseils et vous fournir en matériel adapté.

Exonération des taxes piscicoles

Sont exonérés des taxes piscicoles:

- Les conjoints des personnes les ayant acquittées,
- Les titulaires de la carte d'économiquement faible,
- Les grands invalides de guerre ou du travail titulaires d'une pension de 85 % et plus,
- Les enfants de moins de 16 ans.

Cette exonération n'est valable qu'à la condition de pêcher à l'aide d'une seule ligne tenue à la main et équipée de deux hameçons au plus, pêche au lancer exceptée.

Toute autre technique de pêche nécessite l'acquisition des timbres-taxes piscicoles correspondants.

Attention: L'exonération des taxes piscicoles ne vous dispense pas de l'acquisition d'une carte de pêche. En effet, tout pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche.

Les jeunes ayant moins de 16 ans lors de l'achat de la carte peuvent seuls acquérir une carte à tarif réduit.

Tous les autres pêcheurs, y compris exonérés des taxes piscicoles, ont obligation d'acquérir la carte de sociétaire à plein tarif.

Pour pêcher dans le Morbihan: cartes et réciprocité

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté les taxes piscicoles.

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins.

En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1^{er} janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix des cartes "membre" et "jeune".

>>> La carte de membre d'AAPPMA: obligatoire à partir de 16 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la taxe piscicole.

>>> La carte jeune: Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de moins de 16 ans (au 1^{er} janvier 2002) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre... pour un prix jeune!

>>> La carte découverte: Cette carte, réservée aux enfants de moins de 10 ans (au 1^{er} janvier 2002), offre la possibilité de pêcher à une seule ligne tenue à la main, pêche au lancer exceptée.

>>> Les cartes "vacances": Conçues pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, ces cartes peuvent être délivrées entre le 30 mars et le 31 décembre. Elles existent sous deux formes:
- Quinzaine: valable 15 jours
- Journalière: valable 1 journée

Durant leur période de validité, associées aux timbres-taxes correspondants, elles offrent les mêmes droits que la carte annuelle.

>>> E.H.G.O.: voir article en pages 28 et 29



CENTRE MORBIHAN
2, place René Cassin
56408 AURAY Cedex
Tél. 02.97.24.42.00 - Fax : 02.97.56.63.14

Les 26 associations de pêche du Morbihan

Vous désirez des informations détaillées, contactez la Fédération ou le président de l'association concernée:

>>> LA GAULE ALREENNE
Président: FEVRIER Yann,
4 rue Charles de Blois, 56400 AURAY

>>> LA TRUITE BAUDAISE
Président: FRANCOIS Jean Pierre
45 rue Saint Yves, 56150 BAUD

>>> ENTENTE DU HAUT ELLE
Président: LECHAT Serge
Le Pont Rouge, 56540 LE CROISTY

>>> LE MORTIER DE GLENAC
Président: SOULAS Claude
La Bouie, 56200 GLENAC

>>> LA GAULE GOURINOISE
Président: LE CORRE Pierre
18 r Jacques Rodallec, 56110 GOURIN

>>> SOCIETE DU LOCH
Président: HUET Gilbert
Quénéah Guen, 56390 GRANDCHAMP

>>> SOCIETE de PECHE à la LIGNE de GUEMENE/SCORFF
Président: GRAVAT Michel
1 rue Fortune, 56160 GUEMENE/SCORFF

>>> LA GAULE GUEROISE
Président: MAZARGUIL Noël-Bernard
16 rue Saint Gurval, 56380 GUER

>>> L'HAMECON JOSSELINAI
Président: LEDERMANN Jean-Claude
18 r Guillaume Busson, 56120 JOSSELIN

>>> LA TRUITE LOCMINOISE
Président: CAMUS Claude
1 rue de La Lande, 56390 COLPO

>>> ASSOCIAT° de PECHE du PAYS de LORIENT
Président: LE BOUEDEC Gérard
6 rue des Pétonias, 56650 INZINZAC-LOCHRIST

>>> LES PECHEURS MALESTROYENS
Président: JAN Pierre
La Croix Zédo, 56140 MALESTROIT

>>> LE BROCHET MAURONNAIS
Président: PETREMOUL Michel
4 bis rue de La Ville en Bois, 56430 MAURON

>>> LA GAULE MELRANDAISE
Président: GUEGANIC André
6 rue du Calvaire, 56310 MELRAND

>>> LA GAULE MUZILLACAISE
Président: BOULANDE Gilles
5 rue Théodore Le Droffoff, 56190 MUZILLAC

>>> L'ABLETTE PLOERMELAISE
Président: LE DIFFON Patrick
21 avenue de Guibourg, 56800 PLOERMEL

>>> LA GAULE PLOUAYSIIENNE
Président: MOELO Jean-Yves
14 r. de Polignac, 56620 PONT SCORFF

>>> SYNDICAT des PECHEURS à la LIGNE de PONTIVY
Président: CONNAN Alain
Maison de la Pêche, Ile des Récollets, 56300 PONTIVY

>>> LA BREME DE QUELNEUC
Président: JAMBU Daniel
Lotissement du Bois Pierre, 56910 QUELNEUC

>>> LA TRUITE QUESTEMBERGEOISE
Président: BERNARD Michel
Le Maguéro de Bocaran, 56230 QUESTEMBERT

>>> LE BROCHET DE BASSE VILAINE
LA ROCHE-BERNARD
Président: LAURENT Bernard
La Ville aux Jeunes, 56350 BEGANNE

>>> LA GAULE de LANVAUX
Président: MOUCHY Robert
4 rue des Ajoncs, 56220 PEILLAC

>>> LA GAULE ROHANNAISE
Président: RICHARD Michel
5 rue de La Guiterne, 56580 ROHAN

>>> SOCIETE DE PECHE ET DE PISCICULTURE DE L'OUST
Président: JARNY Gisèle
Hôtel du Guélin, 56200 SAINT MARTIN/OUST

>>> LA TRUITE DU PORHOËT
Président: SAILLARD Henri
8 rue du Stade, 56490 MOHON

>>> LA GAULE VANNETAISE
Président: HAILLOT Jean-Pierre
31 rue des Noisetiers, 56860 SENE

>>> FEDERATION DU MORBIHAN pour LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
3 rue Marcel Dassault, 56890 ST AVE
Tél. 02.97.44.54.55 - Fax. 02.97.44.54.60
Mèl. fedepeche@wanadoo.fr

Les cours d'eau à saumon

La pêche du saumon n'est autorisée que sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés à saumon par l'arrêté ministériel du 26 novembre 1987 et désignés ci-après:

>>> Le Naïc: en aval du pont du C.D. 177.

>>> L'Ellé: en aval des ponts de Ker Sainte-Anne sur le C.D. 1, commune de Plouray.

>>> L'Inam ou Steir-Laër: en aval du pont du C.D. de Scaër à Gourin au lieu-dit Kerbiquet, commune de Gourin.

>>> Le ruisseau du Moulin du Duc: en aval du "Pont du Duc" (ex R.N. 169) près du Moulin du Duc, communes de Le Saint et Langonnet.

>>> Le ruisseau de Pont Rouge ou Aër: en aval du Pont de Borne, en limite des communes du Croisty et Saint Tugdual.

>>> Le Scorff: en aval du moulin inférieur de Tronscorff, commune de Langoëlan.

>>> La Sarre: en aval du pont du C.D. 142 de Baud à Guéméné sur Scorff dit Pont Sarre, commune de Guern.

>>> Le Brandifout ou Ruisseau de la Croix Rouge: en aval du pont du C.D. 3 de Bubry à Baud, commune de Bubry.

>>> L'Evel: en aval du pont du C.D. 767 (ex R.N. 167) de Pontivy à Vannes, commune de Remungol.

>>> Le Loch: en aval du pont du C.D. 779 de Vannes à Baud, commune de Brandivy.

>>> Le Blavet: en aval du pont du chemin de fer, commune de Pontivy.

>>> Le ruisseau de la Demi-Ville ou Kergroix: en totalité, y compris les bras situés en amont du C.D. 102.

>>> Le Tarun: en aval de sa confluence avec le ruisseau de Kerguillaume (rive gauche), commune de Locminé.

Plans d'eau de 1^{re} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{re} catégorie suivants:

>>> Etang communal de CRUGUEL

>>> Etang communal de GUEGON

>>> Les deux étangs de la FERME des VAUX sis sur un affluent de la rive droite de l'AFF, commune de GUER

>>> Etang communal de PONT AR LEN, GOURIN

>>> Etang communal de LANOUEE

>>> Etang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUeltas

>>> Etang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO

>>> Etang communal de PONT NIVINO, PLOUAY

>>> Etang communal de PONT SCORFF

>>> Etang communal de CELAC sis sur le TOHON, commune de QUESTEMBERT

>>> Etang du MOULIN DE LA VALLEE, commune de S' JACUT LES PINS

>>> Etang communal de SERENT.

>>> Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "LETANG aux BICHES", commune de TRE-DION.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la Laïta (Domaine Public Fluvial): en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS S' MAURICE)

Cours d'eau et plans d'eau de 2nde catégorie dans le Morbihan

- >>> 1 La Vilaine.
- >>> 2 L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
- >>> 3 Le Ninian en aval de sa confluence avec l'Yvel; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyal).
- >>> 4 La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
- >>> 5 L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac - Ille et Vilaine).
- >>> 6 L'Arz en aval du 2^e pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et Saint-Jacut-Les-Pins.
- >>> 7 Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
- >>> 8 Le canal du Blavet.
- >>> 9 Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
- >>> 10 Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
- >>> 11 La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
- >>> 12 Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
- >>> 13 Les étangs de plus de trois hectares.

Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

(Sous réserve de validation dans l'arrêté préfectoral)

- Le BLAVET : sur les biefs dits "de la ville" et "de la cascade", soit entre l'écluse de LESTITUT et l'écluse de la CASCADE.
- Le BLAVET : sur la partie située en rive droite (contre-hâlage) entre l'écluse n° 19, dite de MINAZEN, et l'écluse n° 21, dite du RUDET - Communes de QUISTINIC, LANVAUDAN et INZINZAC LOCHRIST.
- Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de SAINT ADRIEN, et l'écluse n° 18, dite de SAINT BARBE.
- Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 20, dite de MANERVEN, et l'écluse n° 23, dite de KERROUSSE.
- Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de GUERN, et l'écluse n° 9, dite de SAINT NICOLAS des EAUX.
- Le canal de NANTES à BREST (OUST) : entre le pont de la RN 166 au ROC SAINT ANDRE et l'écluse n° 28 dite de "LA VILLE AUX FIGLINS".
- Le canal de NANTES à BREST (OUST) : sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de MALESTROIT et l'écluse n° 24 dite de FOVENO (commune de SAINT CONGARD).
- L'OUST, du Pont du GUELIN au mur du château de la LUARDAYE.
- Etang communal de la FOLIE en MAURON : sur la totalité de son périmètre (Amorçage et dépôt des lignes en barque interdits).
- Etang au DUC de PLOËRMEL : sur les sections comprises entre "BENGUI" (commune de LOYAT) et "LA RIVIERE CORNILLET" (commune de TAUPONT) pour la rive côté Taupont et de la maisonnette SNCF (commune de LOYAT) au parking de GRANDCASTEL (exclu) (commune de PLOËRMEL) pour la partie Est.
- L'étang communal de la PEUPLERAIE à LA TRINITE PORHOËT : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang au DUC à VANNES : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang de S' MALO DE BEIGNON : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang de LANNENEC (communes de PLOEMEUR et GUIDEL) : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang de KERLOQUET à CARNAC : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang du VALVERT en NOYAL PONTIVY : sur la totalité de son périmètre.
- L'étang de BEL AIR en PRIZIAC : sur tout son pourtour.
- L'étang de la ROCQUENNERIE à LA GACILLY : sur tout son pourtour.
- L'étang du MOULIN NEUF à ROCHEFORT EN TERRE : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de rive située entre le déversoir et le bout du restaurant.
- L'étang de REGUINY : sur tout son pourtour.
- L'étang de CHATEAU TRO : sur tout son pourtour.
- L'étang communal de MENEAC : sur tout son pourtour.
- L'étang de TREAURAY : sur 350 mètres en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).



Y. Le Clainche - FDPMPA 56

Réserves de pêche 2002

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. "Entente du Haut Ellé"

Le ruisseau de CADELAC : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Guer Bassin de l'AFF

Ruisseau du Camp de COËTQUIDAN (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Etang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Lorient

Le ruisseau du moulin de CABREC et un affluent de rive droite pour leurs parties comprises dans le périmètre de la forêt communale de Lann Bourgeol (commune d'Inguiniel).

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Muzillac

La rivière de SAINT ELOI : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Le TOHON : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac).

Réserve temporaire : En outre, toute pêche est interdite sur la rivière de SAINT ELOI de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 200 m en aval pendant la période de fermeture de la pêche de la truite.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Ploërmel Bassin de l'YVEL

L'YVEL : de la voie communale reliant le moulin de Trégadoret au village de La Villette, à l'amont, et, à l'aval, par un point pris à 35 mètres environ de l'emplacement des grilles de l'ancien fond clos, y compris le bras de décharge du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Plouay Bassin du SCORFF

Le ruisseau de SAINT PIERRE : sur toute sa longueur, jusqu'à sa confluence avec le Scave (commune de Pont Scorff).

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Pontivy

Le ruisseau de LESTURGANT : pour la section délimitée à l'amont par un point pris à 20 m à l'amont immédiat du moulin en ruines de Lesturgant (moulin amont) et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.

Le ruisseau de KERVENOAËL et ses petits affluents : sur toute sa longueur.

Le ruisseau du Ouilly : de sa source jusqu'à Pont er Oriol à l'aval.

Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Vannes

Etang de TREGAT : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.

Le PLESSIS ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.

ATTENTION : La pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite toute l'année sur les cours d'eau dépendant de l'A.A.P.P.M.A. "La Gaule Melrandaise".

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les X symbolisant l'abondance pour chaque espèce constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q*	Espèces
Bassin de la Vilaine	La Vilaine	La Roche Bernard	XXX XXX	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille Sandre, brochet, perche
	L'Oust	La Gacilly, St-Martin Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	XXX XX	Tout blanc Sandre, brochet, perche
	L'Yvel	Ploërmel, Mauron	X X XX	Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc
	Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	X XX	Truite Brochet, perche, poisson blanc
	L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	X XX	Truite Poisson blanc et carnassier
	L'Oyon	Guer	XX	Truite
	La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	XX	Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche
	L'Arz 1 ^{re} catégorie	Gaule de Lanvaux Questembert, Vannes	XX X	Truite, brochet Poisson blanc
	L'Arz 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	XXX	Brochet, poisson blanc
	Le Sedon	Josselin	XX	Truite
Bassins côtiers	Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	XX	Truite, poisson blanc, brochet
	Le Tohon, Le Kervily	Questembert	XXX	Truite
	Le Liziec, Le Meucon	Vannes	XXX	Truite
	Le Kergroix	Auray	XXX X	Truite (fario et de mer) Saumon
	Le R. du Pont du Roch	Lorient	XX X	Truite (fario et de mer) Saumon
	Le Sal	Auray, Vannes	X	Truite, poisson blanc, carnassier

	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q*	Espèces
Bassin du Blavet	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	XXX XX X XX X	Gardon, brème Sandre, perche, autres blancs Brochet, truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)
	La Vieille Rivière de St Aignan	Pontivy	XXX	Truite, poisson blanc, carnassier
	L'Evel	Baud, Locminé	XX X X	Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)
	Le Tarun	Baud, Locminé	XXX	Truite
	La Sarre	Melrand, Guéméné	XXX	Truite
	le Brandfout	Melrand	XXX	Truite
	Le Sebrevet	Lorient	XXX	Truite
	Le Kersalo	Lorient	XXX	Truite
	Le Temple	Lorient	XXX	Truite
Bassin du Scorff	Le Scorff	Plouay, Guéméné	XXX XX X	Truite Saumon Brochet, poisson blanc
Bassin du R. de S' Sauveur	Le R. de S' Sauveur	Plouay	XXX	Truite
Bassin de l'Ellé	La Lai'ta		XX	Truite, saumon
	L'Ellé	Entente du haut Ellé	XXX XX	Truite Saumon, brochet, poisson blanc
	Le Na'ic	Entente du haut Ellé	XXX	Truite
	L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Gourin	XXX XX	Truite Saumon
	Le Langonnet	Entente du haut Ellé	XX	Truite
	Le Rozo	Entente du haut Ellé	XX	Truite
	L'Aër	Guéméné, haut Ellé	XXX	Truite
	Canal de jonction	Pontivy, Rohan	XXX	Carnassier, poisson blanc

	Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Quantité	Espèces
Etang accessibles sans supplément	Etang de Lannec	1	AAPPMA de Lorient	XXX XXX	Perche, brème, gardon Brochet
	Etang au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	XXX XX	Sandre Brochet, poisson blanc
	Etang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	XX	Brochet, brème, gardon
	Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	XXX X	Poisson blanc Brochet, perche
	Etang de Noyalo	5	AAPPMA de Vannes	XX	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
	Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	X	Carnassier, poisson blanc
	Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Rochefort, de Questembert	X	Brochet, perche, carpe
	Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	XXX	Brochet, poisson blanc
	Etang de Tregat	9	AAPPMA de Vannes	XX X	Sandre Poisson blanc
	Etang de Chateau Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	X	Brochet, poisson blanc
	Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	XX	Poisson blanc, carnassier
	Etang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	XX	Poisson blanc, carnassier
	Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	XX	Poisson blanc, carnassier
	Etang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	XX	Poisson blanc, carnassier
	Etang du Dordu	15	Commune de Langoëlan	X	Poisson blanc, carnassier
	Etang de Réguieny	16	Assoc. des Pêcheurs de Réguieny	XX	Poisson blanc, carnassier.

Les deux étangs du Dordu et de Réguieny étant non réciprocitaires, il est nécessaire d'acquiescer auprès du gestionnaire concerné un droit de pêche spécifique en sus de votre carte d'AAPPMA et des taxes piscicoles.

COTES D'ARMOR

ILLE ET VILAINE

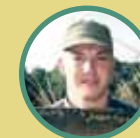
FINISTÈRE

Page 24

Page 27

Page 25

-  Cours d'eau de 1^{re} catégorie
-  Cours d'eau de 2^e catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  1 Principaux plans d'eau (voir tableau page 21)



Pierre Fravallo, 32 ans: «Pêcher la truite au flotteur»



Y. Le Clairche - FDPPIA 56

Pierre Fravallo réside près de Baud, à Lambel. Pour lui, "la pêche est aujourd'hui un loisir et il faut y rechercher du plaisir, de la détente et non plus seulement le poisson."



C. Le Clève - FDPPIA 56

Le secteur de Pont-Sarre est un secteur très représentatif de la Sarre. La rivière est rapide et coule dans un environnement préservé très dépaysant. Pour s'y rendre : à Melrand prendre la direction de Guéméné sur 4 km. Se garer à gauche 200 m avant le pont sur la route touristique qui suit la Sarre sur plusieurs kilomètres vers l'aval.

Depuis quand et comment avez-vous découvert le pêche ?

Je pêche depuis l'âge de 7-8 ans. J'ai toujours habité à la campagne et la présence d'un ruisseau à quelques mètres de la maison n'est sans doute pas étrangère à ma passion. J'ai commencé à pêcher tout seul, d'abord des vairons. Très rapidement, après quelques captures de truites, toujours dans ce petit ruisseau, j'ai pris mon vélo pour aller découvrir d'autres coins. J'ai eu la chance ensuite que des collègues un peu plus âgés, qui avaient une voiture, soient venus me chercher. Cela m'a permis d'apprendre d'autres techniques et de découvrir d'autres rivières du Morbihan.

Pratiquez-vous d'autres pêches ?

Oui. Le saumon à la cuillère, au ver, à la crevette depuis trois saisons seulement. Le carnassier de temps en temps, au vif et au mort manié et la truite au vairon essentiellement en ruisseau. Ce que je préfère, c'est quand même la truite au ver avec un flotteur.

Comment avez-vous découvert cette technique ?

Complètement par hasard. En pêchant le vif, non pas avec une canne au coup, mais avec une canne équipée d'un moulinet. A plusieurs reprises, j'ai pris des truites. Cela m'a donné l'idée d'essayer, en adaptant un peu le matériel, de pêcher spécifiquement la truite au flotteur.

Qu'est-ce qui vous intéresse dans cette technique ?

C'est une pêche qui nécessite de bien

observer et de bien lire la rivière. Elle permet d'aborder tous les postes, tout au long de la saison. Ce qui est également agréable, c'est que l'on n'abîme pas le poisson, si bien sûr on ferre à la touche. Et puis, comme il est nécessaire de pêcher fin pour être efficace, un beau poisson a toujours sa chance.

Un secteur que vous pratiquez régulièrement ?

La Sarre à l'aval de Pont-Sarre. Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord parce que cette rivière n'a pas évolué depuis que j'y pêche. La densité de truites y est toujours importante et, même si les gros sujets sont assez rares, c'est un réel plaisir que d'y pêcher. Le cadre est magnifique et le cours d'eau assez rapide et diversifié se prête bien à ma technique de prédilection.

Que pensez-vous de la saison qui se termine ?

C'est certainement la meilleure saison depuis dix ans. Les conditions ont été bonnes, surtout pour cette technique. Les poissons au-dessus de 25 cm ont été plus nombreux. J'ai fait une moyenne de 5-6 poissons au-dessus de 23 cm par sortie.

Ma plus belle pêche : neuf poissons au-dessus de la taille avec quelques-uns bien au-dessus.

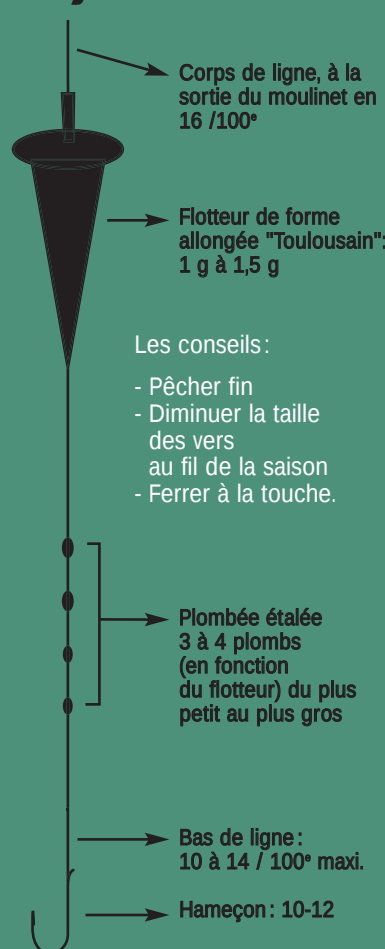
Parlez nous de la pêche aujourd'hui.

La pêche a évolué. Les techniques, le matériel aussi et heureusement, car le poisson est devenu plus méfiant et il faut sans cesse s'adapter si on veut le

surprendre. Je pense que la pêche est aujourd'hui un loisir et qu'il faut y rechercher du plaisir, de la détente et non plus seulement le poisson.

Propos recueillis par Y.L.C.

Montage «truite au flotteur»



Damien-Noël Laudrin, 28 ans: «la carpe a ma préférence»



A 28 ans, ce locminois pêcheur de carpes passionné avoue pratiquer son loisir favori "très régulièrement". Et pour Damien-Noël Laudrin, le matériel est loin d'être la seule clé de la réussite.

Comment avez-vous découvert la pêche ?

Avec un copain, d'un an plus jeune que moi. J'avais 11 ans et j'ai commencé à pêcher dans l'Evel, mais c'est à l'étang du Bourgneuf à MOREAC, d'où je suis originaire, qu'est née ma passion. Je la dois à une personne qui m'a donné les bases indispensables pour réussir à la pêche et y prendre goût. Je pêchais essentiellement la tanche à ce moment là.

Quelles pêches pratiquez-vous aujourd'hui ?

Le carnassier pendant le mois qui suit l'ouverture, dans l'Evel essentiellement. Mais c'est la pêche de la carpe qui a ma préférence.

Pourquoi la carpe ?

Avant tout parce que c'est un beau poisson, d'une puissance extraordinaire. Le démarrage est fabuleux et le combat peut durer très longtemps. C'est aussi un poisson très malin, qui sait très bien utiliser les obstacles naturels pour mettre le pêcheur en échec.

Comment l'avez-vous découvert ?

Je pêchais régulièrement à Bourgneuf. Un jour, j'ai voulu changer d'étang. Je suis allé à Guéhenno et j'ai attrapé mon premier carpeau. Même s'il était de taille modeste, j'ai trouvé la défense intéressante. Je me suis renseigné sur la pêche de ce poisson et dès lors que j'ai pris mon premier beau poisson, à Beaulieu, j'ai attrapé le virus. Depuis, je pêche très, très régulièrement, ... avec excès peut être ?



Coin favori : le bief de Trémorin. La pêche de la carpe à toute heure y est autorisée et il recèle de beaux poissons comme cette carpe commune de 6,5 kg prise en février 2001 sous la neige. Pour s'y rendre : à Baud prendre la direction de Bubry puis à 3 km environ, tourner à droite et suivre le "circuit du Blavet". Se garer sur le parking près de la station de pompage ou un peu plus loin, le long de la route.

Quelle a été votre meilleure saison ?

C'est plutôt un souvenir d'une journée fabuleuse sur le Blavet. J'avais "préparé" un coup pendant une semaine. Pendant cette journée que je n'oublierai jamais, j'ai eu une trentaine de départs. Je n'ai épuisé malheureusement au final que 7 poissons. L'erreur technique que j'ai commise ce jour là, un problème de réglage de frein, je ne l'ai plus jamais refaite.

Votre site de pêche préféré ?

Le Blavet sur le bief Sainte Barbe - Trémorin. Parce qu'il y a de très beaux poissons et que je préfère pêcher en rivière plutôt qu'en étang.

Le montage que vous utilisez préférentiellement ?

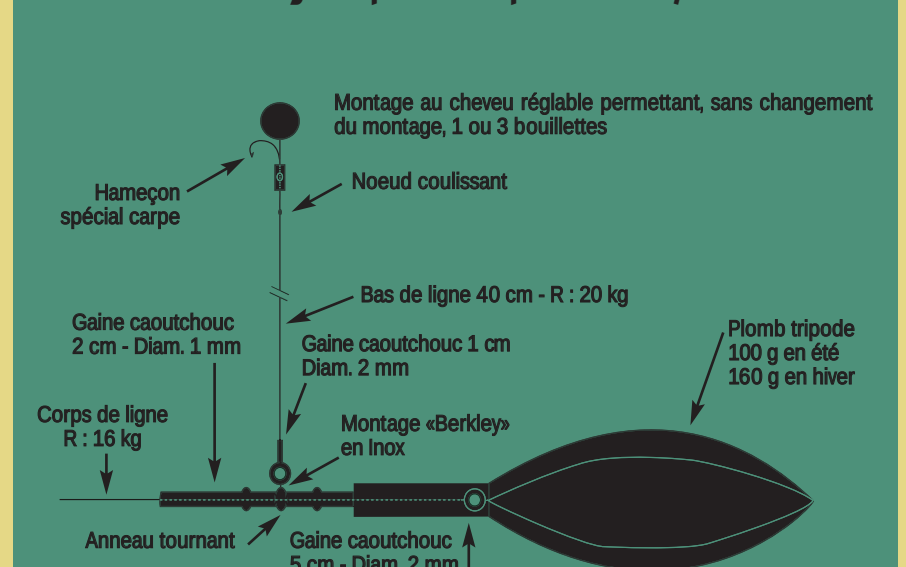
Il s'agit du montage "hélicoptère Berkley" qui reste l'un des montages les plus simples pour la carpe.

Alors si vous aviez un conseil à donner ?

Si vous voulez prendre du poisson, allez à la pêche sans penser que le matériel est la seule clef de la réussite. Il n'est pas nécessaire de chercher la complication et je pense qu'il faut savoir rester un peu plus simple que tout ce que l'on peut lire dans les revues halieutiques.

Propos recueillis par Y.L.C.

Montage carpe «Hélicoptère Berkley»



Jean-Yves Raoul, 48 ans: «le sandre, un poisson magnifique»



Jean Yves Raoul (à droite) réside à Pontivy, mais il a fait du lac de Guerlédan son coin de pêche favori : "la population de sandres semble revenir à un niveau qui permettra de connaître encore de belles émotions".



L'anse de Sordan est le point d'accès le plus important de la rive sud du lac de Guerlédan. Pour s'y rendre depuis Pontivy : prendre la D 15 vers Cléguérec, S^e Brigitte, les Salles. Ponton, cale de mise à l'eau et... bar-restaurant en font un point d'accès privilégié pour la pêche sur la partie amont du lac.

C. Le Clève - FDPPIA 56

➤➤➤ Quand et comment êtes vous venu à la pêche ?

Avec mon papa qui a aujourd'hui 85 ans. Je le suivais à la pêche et, vers l'âge de 10-12 ans, j'ai eu envie d'essayer. J'ai commencé par pêcher le gardon, beaucoup au canal de Nantes à Brest où j'allais à vélo, souvent au lever du jour.

➤➤➤ Quelle pêche pratiquez-vous ?

En fait, après une à deux années de pratique, j'ai pêché la truite au viron. Puis j'ai arrêté de pêcher pour des raisons familiales et professionnelles entre 18 et 25 ans. Lorsque j'ai recommencé à aller au bord de l'eau, j'ai découvert le sandre. C'est ce poisson que je recherche essentiellement aujourd'hui.

➤➤➤ Pourquoi le sandre ?

Parce que c'est un poisson particulièrement méfiant, qui recrache l'appât à la moindre résistance. C'est une pêche qui demande concentration et analyse de chaque partie de pêche si on veut augmenter ses chances de réussite. Aussi parce que c'est un magnifique poisson.

➤➤➤ Votre coin de pêche préféré ?

Le lac de Guerlédan de l'anse de Sordan à l'entrée du lac.

➤➤➤ Pour quelles raisons ?

Parce que j'aime pêcher en bateau et que le cadre est splendide. Bien sûr

aussi parce qu'il y a du poisson et du très beau.

➤➤➤ Et votre technique préférée ?

La tirette que j'ai découverte en observant d'autres pêcheurs. Avec cette technique on recherche le poisson. Je la mets en pratique tous les dimanches avec deux ou trois amis. On prospecte un secteur pendant une heure trente à deux heures et on se déplace. On a toujours en plus une canne posée sur le fond.

➤➤➤ Votre montage ?

C'est la tirette classique, très simple et spécifique pour la pêche du sandre au fond.

➤➤➤ Votre meilleur souvenir ?

Un poisson de 85 cm pour 13 livres.

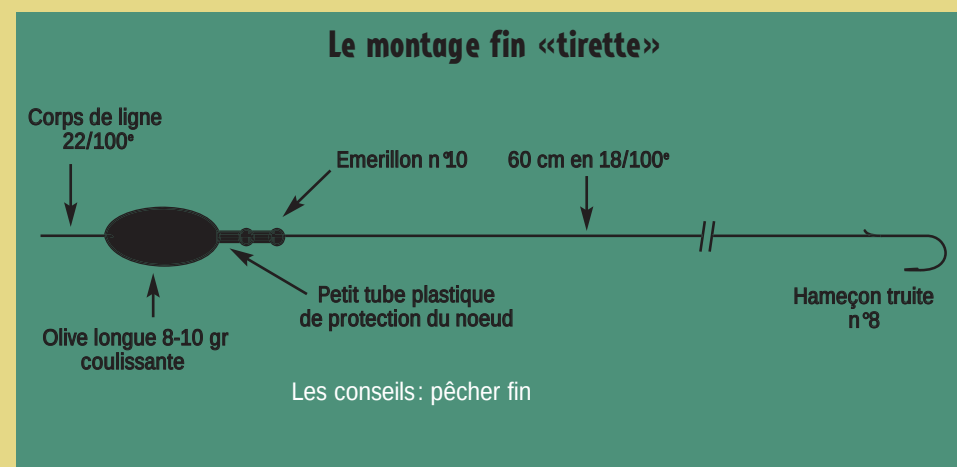
➤➤➤ Que pensez-vous de cette saison qui se termine ?

Assez bonne jusqu'à mi juin. Un peu plus difficile ensuite. Je pense que Guerlédan est poissonneux mais que le manque d'activité du poisson par moments est lié à la quantité d'écrevisses disponibles.

➤➤➤ Si vous aviez un conseil à donner ?

Pêcher fin et persévérer. La population de sandres qui avait diminué pendant une quinzaine d'années, semble revenir à un niveau qui permettra de connaître encore de belles émotions.

Propos recueillis par Y.L.C.



Suzanne Boussion, 68 ans et «pêcheuse de compétition»



Y. Le Clève - FDPPIA 56

"C'est aujourd'hui davantage pour l'ambiance que je participe à des concours" souligne Suzanne Boussion qui, résidant à Ploërmel, ne dédaigne pas aller taquiner la brème, "poisson que je préfère pêcher à Montertelot".



C. Le Clève - FDPPIA 56

Montertelot est situé à environ 4 km au sud de Ploërmel. Pour s'y rendre, prendre la N166 en direction de Vannes puis à droite, sortie "Montertelot". Se garer sur le parking à côté de l'écluse. On peut pêcher à l'aval comme à l'amont de l'écluse (respecter la réserve) grosses brèmes mais aussi carnassiers (sandres et brochets). Le coin est très poissonneux et très agréable, idéal pour des vacances "pêche".

➤➤➤ Comment avez-vous découvert la pêche ?

Mon père était pêcheur. Dès le plus jeune âge, j'ai connu les parties de pêche en famille. A ce moment là, c'étaient les garçons qui pêchaient, mais déjà, je participais à la préparation des amorces.

➤➤➤ A quel âge avez-vous commencé à pêcher ?

A l'âge de 18 ans. J'ai fait mon "apprentissage" à l'étang au Duc de PLOERMEL avec le matériel de mes frères que j'empruntais. J'y ai pêché plusieurs années et j'y pêche encore avec autant de plaisir.

➤➤➤ Quelle est votre pêche préférée ?

La pêche au coup que je pratique en compétition, avec une préférence pour la pêche de la brème.

➤➤➤ Pratiquez-vous d'autres pêches ?

Oui, le carnassier de temps en temps au manié, à la Dracko, à la tirette et au leurre souple.

➤➤➤ Pourquoi la pêche de compétition ?

Mon mari, que j'ai connu à la pêche, faisait de la compétition. Dès que mes enfants ont été assez grands (1965), j'ai voulu essayer. Ça me permet de partager une passion avec mon époux. Je me suis rapidement prise au jeu, puisque j'ai pris une licence quelques années plus tard.

Si au départ, c'était un peu pour défier les hommes, c'est aujourd'hui davantage pour l'ambiance que je participe à des concours. Et puis, je préfère ça que de rester bavarder.

➤➤➤ Quel est votre plus beau souvenir de pêche ?

Je crois que c'est un souvenir de vacances. Nous allions fréquemment dans la Sarthe, les Deux Sèvres, le Maine et Loire. Bien évidemment, nous participions à quelques concours où j'étais bien souvent la seule femme inscrite. Alors, finir sur le podium ou remporter le concours procure une certaine satisfaction.

➤➤➤ Un secteur que vous pratiquez régulièrement ou que vous aimez particulièrement ?

"L'Oust à Montertelot.

➤➤➤ Pourquoi ce secteur ?

D'abord parce que je le connais bien, mais surtout parce qu'il y a de belles brèmes et que c'est le poisson que je préfère pêcher.

➤➤➤ Un montage que vous utilisez ?

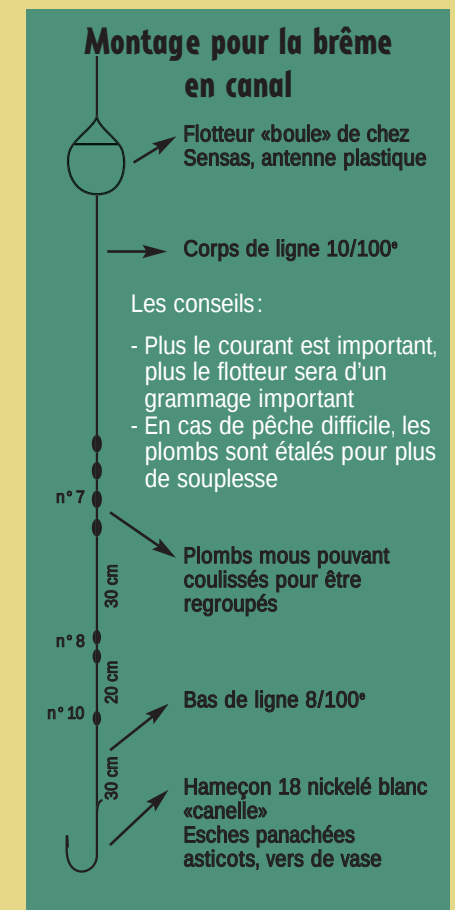
Pour la brème, j'utilise un montage classique que j'adapte en fonction du courant : plus le courant est important plus j'augmente la plombée.

➤➤➤ Si vous aviez un conseil à donner ?

Avant tout, rechercher du plaisir à la pêche.

Et, pour les jeunes, ne pas penser que du matériel très sophistiqué est indispensable. On peut prendre du poisson à quelques mètres du bord, en amorçant avec de la terre, du pain séché et broyé, un peu de farine de maïs.

Propos recueillis par Y.L.C.



Adhérez à l'EHGO et au Club Halieutique Interdépartemental !

*pour 15€
pratiquer
la pêche dans
60 départements*

Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)

01	Ain
03	Allier
18	Cher
22	Côtes-d'Armor
28	Eure-et-Loir
35	Ille-et-Vilaine
36	Indre
37	Indre-et-Loire
41	Loir-et-Cher
44	Loire-Atlantique
45	Loiret
49	Maine-et-Loire
50	Manche
52	Haute-Marne
53	Mayenne
56	Morbihan
58	Nièvre
61	Orne
70	Haute-Saône
71	Saône-et-Loire
72	Sarthe
79	Deux-Sèvres
85	Vendée
86	Vienne

Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

04	Alpes-de-Haute-Provence
06	Alpes-Maritimes
09	Ariège
11	Aude
12	Aveyron
13	Bouches-du-Rhône
15	Cantal
16	Charente
17	Charente-Maritime
19	Corrèze
20	Corse
23	Creuse
24	Dordogne
26	Drôme
30	Gard
31	Haute-Garonne
32	Gers
33	Gironde
34	Hérault
38	Isère
40	Landes
42	Loire
43	Haute-Loire
46	Lot
47	Lot-et-Garonne
63	Puy-de-Dôme
64	Pyrénées-Atlantiques
65	Hautes-Pyrénées
66	Pyrénées-Orientales
69	Rhône
81	Tarn
82	Tarn-et-Garonne
83	Var
84	Vaucluse
87	Haute-Vienne
974	Réunion

Crédit photos : J.L. Le Moigne - S. Fougais

Adhésion à l'EHGO au 1^{er} janvier 2002: rétrospectives

Au premier janvier 2002, l'adhésion du Morbihan à L'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) sera effective. Une décision permettant la pratique réciprocaire du loisir pêche dans 60 départements pour un coût équivalent à celui de la précédente "Entente bretonne". L'invitation à découvrir une très large diversité halieutique.

choix, compte tenu des statuts de l'E.H.G.O. de ne pouvoir appartenir à deux groupements réciprocaires. Ayant confirmé son adhésion à l'E.H.G.O., cela signifiait la fin de l'Entente Bretonne que nous connaissons.

Lors de l'assemblée générale des AAPPMA du Morbihan du 22 avril 2001, les délégués des associations avaient très largement voté pour une adhésion du Morbihan à l'E.H.G.O. si l'Entente Bretonne n'existait plus. Nous avons, avec les départements voisins des Côtes d'Armor et du Finistère, tenté une adhésion collective qui n'a pas abouti.

Une nouvelle donne avec le Finistère

Le Finistère n'ayant pas adhéré à l'E.H.G.O., ses pêcheurs devront acquérir une carte réciprocaire d'AAPPMA du Morbihan s'ils désirent pratiquer dans notre département.

A l'inverse, les pêcheurs du Morbihan souhaitant pratiquer dans le Finistère devront acquérir la carte de l'association finistérienne où ils souhaitent pêcher ou le PASSE-PÊCHE 29 de leurs AAPPMA réciprocaires.

La situation actuelle

Notre appartenance à l'E.H.G.O. nous apporte, par l'acquisition d'une vignette à 15 Euros (98,39 F), la possibilité de pratiquer le loisir pêche sur les lots des AAPPMA réciprocaires des 24 départements E.H.G.O. mais également, grâce à un accord entre groupements, de pratiquer avec la vignette E.H.G.O. sur les 36 départements du Club halieutique, soit au total 60 DEPARTEMENTS. Nous nous devons de rappeler à tous qu'il y a lieu de respecter les réglementations en vigueur dans chacun des départements adhérents. Nous sommes heureux de vous apporter cette réciprocity allant dans le sens de la simplification de la pêche et nous souhaitons que cette offre, qui vous est proposée à un prix modique, vous permettra de découvrir la richesse halieutique d'une grande partie du territoire piscicole français.

F.L.S.

SARL THOMAS

Vente et réparations

27, rue Maréchal Leclerc

56150 BAUD • Tél. 02.97.51.14.02 • Fax : 02.97.39.04.17



RENAULT
TOTAL
STATION

C. Le Clève - FDPMA 56



Pour 15 Euros,
pêchez dans 60 départements.

Robert Mouchy S.A.

• Protection Pare-Soleil
(stores intérieur - extérieur)

• Bâches

• Réparation camping

56220 PEILLAC

Tél. 02.99.91.28.22

Fax : 02.99.91.21.30

MATERIELS POUR ESPACES VERTS
Produits d'Equipements



Ets CHRISTIAN LORHO
Route d'Auray - 56330 Camors
Tél. 02.97.39.22.14
Fax : 02.97.39.12.85

Cycle LORHO
Rocade Sud
56330 Pluvigner
Tél. 02.97.24.97.08

POINT AIR
Pêche • Chasse
Loisirs • Coutellerie



6 Place du Bouffay • 56140 MALESTROIT
Tél. 02.97.75.10.44

Le paradis perdu ?



Faciles d'accès, poissonneux et agréables à pêcher, les canaux ont longtemps représenté l'Eden pour bon nombre de pêcheurs morbihannais. Eutrophisation des eaux, réserves de pêche sur 50 m à l'aval des ouvrages, crues, abaissements ont amoindri la patience des pêcheurs et la résistance des espèces piscicoles. Un milieu contre nature qui fait l'objet d'un projet pharaonique de réhabilitation des voies navigables mais,... pour quels bateaux ? Entre nature et culture, plusieurs axes de valorisation des canaux sont pourtant possibles. Le point sur ce dossier et ses enjeux.



Artaud et Nozais, Nantes

42 PONTIVY — La rivière Le Blavet et le quai des Couvents

(dossier)

Si l'on excepte les étangs... et la mer, le Morbihan halieutique se divise en deux grandes entités : les rivières à truites et les "canaux", en fait pour l'essentiel des rivières canalisées. Malgré leur faible linéaire, moins de 200 km pour quelques 4500 km de rivières de 1^{re} catégorie (cf. encadré "Géographie des canaux morbihannais" page 31), ces derniers représentent l'osature de la pêche dans le département. Baignant des localités importantes, traversant le département de part en part, ils sont un des lieux de retrouvailles des

pêcheurs ; ou plutôt, l'étaient, car les choses ont bien changé.

Il y a peu encore, brochets, sandres, perches et poissons blancs en tous genres attiraient aux écluses des milliers de pêcheurs. Quelques centaines d'entre eux, sur le bas-Blavet, pouvaient également s'essayer au saumon. Pêche au coup aux beaux jours, du sandre en hiver et au printemps, du brochet en automne, perches, carpes : chaque saison apportait au pêcheur de quoi alimenter sa passion.

50 mètres qui font mal !

Le premier choc vient de l'application du code rural qui impose en 1988 la mise en place de réserves de pêche de 50 m de part et d'autre des ouvrages établis sur les cours d'eau classés à saumons (art. R236-88) et 50 m à l'aval des ouvrages établis sur le domaine public (R 236-86) ! Or, c'est justement sur ces zones faciles d'accès, agréables à pêcher, conviviales et protégées des passages des bateaux (en particulier sur l'Oust) que se pratiquait l'essentiel de la pêche. Conséquence de cette brutale suppression de 90 % des secteurs traditionnellement pêchés : un abandon en masse des pêcheurs, dont beaucoup ont abandonné leur loisir à tout jamais !

Vinrent ensuite les crues de 1995, 1999, 2000, 2001. Avec les abaissements répétés des biefs pour réparation en pleine période de pêche ou de reproduction qui les ont suivies, elles ont progressivement laminé les peuplements de poissons d'eau calme. Citons également les problèmes de qualité d'eau, en particulier l'eutrophisation croissante avec des invasions végétales très pénalisantes pour la pêche sur le canal de jonction. Bref, nos rivières canalisées, nos canaux sont malades !

Des remèdes insuffisants !

Bien sûr, d'importantes actions ont déjà été engagées. Grâce au volet "poissons migrateurs" du contrat de plan 1994-1999, tous les ouvrages du bas-Blavet sont équipés de passes à poissons fonctionnelles (cf. encadré "Le saumon, atout breton", page 32). Sur l'axe Oust-Vilaine, la passe à poissons d'Arzal (1995), celles de la Potinais et Limur (2001) ont ouvert la porte de l'Oust aux saumons, anguilles, truites de mer, aloses, lamproies, etc. Pour autant, ces espèces migratrices n'intéressent encore que peu de pêcheurs et ne règlent en rien l'atteinte aux populations résidentes.

Géographie des canaux morbihannais

Les voies navigables du Morbihan comprennent :

- La Vilaine, entre le barrage d'Arzal et Redon
- Le canal de Nantes à Brest, entre Redon (35) et Guerlédan (22), composé de :
 - l'Oust canalisé (entre Redon et Rohan),
 - le canal de jonction, section artificielle reliant Rohan à Pontivy, alimenté par la rigole d'Hilvern et, depuis peu, par le pompage du Porzo,
 - le Blavet, entre Pontivy et St Aignan où le canal disparaît, recouvert par le lac du barrage de Guerlédan et son ouvrage de compensation.
- Le Blavet canalisé qui relie Hennebont à Pontivy, où il rejoint le canal de Nantes à Brest.



C. Le Clève, FDPMA 56

Le port de S' Samson, à l'entrée du canal de jonction et ses 55 écluses pour 21 km.

Pour ces dernières, particulièrement les brochets, peut-être l'espèce la plus sensible, la plus exigeante, les premières frayères ont été réalisées, sur l'Oust à Montertelot et la Bagotaie. D'autres sont en cours, sur le Blavet (à Baud et Melrand), et encore sur l'Oust (à Josselin et Rohan). Au total, grâce à l'expérience accumulée et aux financements du contrat de plan, une vingtaine de frayères pourront être réalisées d'ici 2006. Et les premiers inventaires de contrôle, réalisés par la brigade des gardes-pêche, montrent que ces frayères sont efficaces ! A moyen terme donc, le principal facteur limitant les peuplements de brochets et de poissons blancs, l'insuffisance des zones de reproduction, pourrait être levé ! .../...

Carte des voies navigables et canaux bretons

(d'après BRL Ingénierie)



Les canaux bretons : quelques 700 km de voies navigables empruntant essentiellement le cours de rivières naturelles.

11 AAPPMA, 10000 pêcheurs

Les voies navigables sont des cours d'eau domaniaux. Le droit de pêche appartient à l'état qui le loue aux associations de pêche par adjudication pour une durée de 5 années. Dans le Morbihan, 11 AAPPMA, rassemblant quelques 10 000 pêcheurs sont attributaires de droits de pêche du domaine public :

- Sur le Blavet canalisé : AAPPMA de Pontivy, Melrand, Baud et Lorient
- Sur le canal de jonction : AAPPMA de Pontivy et Rohan
- Sur l'Oust canalisé : AAPPMA de Rohan, Josselin, Ploermel, Malestroît, St Martin/Oust et Glénac
- Sur la Vilaine : AAPPMA de Basse-Vilaine

En outre, l'association des pêcheurs amateurs aux engins exploite des lots de pêche sur la Vilaine et la partie aval de l'Oust.

Un accès garanti, et pourtant !

En vertu de l'article L435-9 du code de l'environnement, " tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau domanial, (...), est tenu de laisser à l'usage des pêcheurs, le long de ceux-ci, un espace libre sur 3.25 mètres de largeur ".

Ce même article précise également que " le long des canaux de navigation, les pêcheurs peuvent user du chemin de halage et de la portion de berge faisant partie du domaine public, dans la mesure où le permet l'exploitation de la voie navigable ", ce dernier point ne pouvant être remis en cause que dans de très rares cas, sur décision préfectorale, lorsque sont en jeu des questions d'intérêt général ou de sécurité.

Ainsi donc, que ce soit côté halage ou contre-halage, les pêcheurs peuvent accéder librement à l'ensemble des berges des cours d'eau du domaine public et y pratiquer la pêche... dans le respect des propriétés.

Ignorant cette obligation, quelques propriétaires riverains des voies navigables ont clôturé ou planté le long des berges et s'opposent au passage des pêcheurs. Courant 2001, ces cas ont été signalés à la DDE afin que ce passage soit rétabli, l'administration ayant la possibilité de faire remettre les lieux dans leur état normal.



C. Le Clève. FDPPMA 56

Les pêcheurs sont, loin devant la navigation, les principaux usagers des canaux,... et les seuls à payer cet usage !

Un milieu contre-nature

Cependant, même complètement terminés et parfaitement efficaces, ces travaux ne redonneront au Blavet et à l'Oust qu'une faible partie de leur potentiel piscicole. En transformant un milieu d'eaux courantes en eaux calmes, la canalisation a complètement modifié les conditions d'habitats. Les espèces résidentes en place sont désormais des espèces d'eaux calmes, qui supportent mal les forts courants. Or, chaque année, au gré des crues, on ouvre en grand les vannes, restaurant un écoulement rapide défavorable à ces espèces. Et les aménagements prévus pour atténuer l'effet des crues (vannes clapets totalement effaçables) risquent encore d'aggraver cette situation en renforçant les effets de chasse.

De même sur le Blavet, la reproduction du Saumon, de la Lamproie est, du fait de la canalisation, limitée aux affluents. Pourtant, pour ces deux espèces, l'habitat naturel est le lit principal du cours d'eau. Ce sont ainsi des dizaines d'hectares de zones de production de smolts de saumons qui sont englouties. Le déficit de production se chiffre chaque année en milliers de saumons. Certes, le "canal" offre un bel espace de pêche, mais Oh combien diminué !

L'impact de la canalisation n'est donc pas négligeable. D'autant qu'elle ne se limite pas au seul aspect piscicole. Elle contribue en effet à accentuer localement les phénomènes de crue - Hennebont, Lochrist et Pontivy en sont de parfaits exemples ; elle favorise l'eutrophisation, et donc participe à dégrader la qualité de l'eau.

Le saumon : atout breton ignoré

Avec les gaves pyrénéens, les rivières bretonnes sont les dernières rivières françaises à abriter des populations de saumons intéressantes. Chaque année, la Bretagne totalise globalement plus des deux tiers des captures de saumons de l'hexagone. Il y a là une vraie richesse à la fois touristique, économique et en terme d'image, propre à la Bretagne.

Pourtant, cette richesse est, pour l'instant, quasiment inexploitée. Le tourisme-pêche est ainsi totalement négligé par les instances chargées du développement touristique. Par ailleurs, malgré quelques aménagements (passes à poissons essentiellement), une part importante du potentiel " Saumon " reste inexploitée. C'est le cas du Blavet et de l'Aulne qui pourraient pourtant rivaliser avec les meilleures rivières irlandaises. Sur ces deux rivières en effet, la canalisation du cours principal prive le Saumon de l'essentiel de ses zones de frayères potentielles, et le pêcheur de zones de pêche... qu'il part trouver à l'étranger.

Des dizaines de kilomètres de parcours de pêche abritant des milliers de saumons, capturables par des milliers de pêcheurs utilisant de mars à octobre les infrastructures touristiques existantes. Une manne naturelle, renouvelable, économe en investissements et en frais de gestion, prodigue de dizaines de millions de francs de retombées touristiques, porteuse d'image ; voilà ce dont se prive la Bretagne en maintenant coûte que coûte l'état de canalisation !

La pêche du saumon sur l'Aulne et le Blavet décanalisés offrirait annuellement, à peu de frais, des dizaines de millions de francs de retombées touristiques.



A.L. Caudal - FDPPMA 56

Pourquoi les canaux montent et descendent !

A l'origine, les canaux étaient avant tout des voies de transport de marchandises. Leur entretien était réalisé pendant la période de chômage qui durait un mois (en général en août). Les faibles débits estivaux ne gênaient en rien le déroulement des travaux qui pouvaient donc être réalisés rapidement.

Le transport de marchandises a progressivement été remplacé par la navigation de plaisance, dont l'essentiel de l'activité est faite de juin à septembre. Du coup, le chômage a été reporté en hiver, entre octobre et avril, c'est à dire à une période pluvieuse, peu favorable aux travaux sur les voies navigables. D'où un allongement des périodes d'abaissement des biefs, voire des reports d'exécution aboutissant à un nouvel abaissement. Circonstance aggravante, l'hiver est la période de reproduction des brochets (février à avril) dont les pontes sont systématiquement compromises par ces variations de niveau d'eau.

De plus, les usages se sont multipliés sur les canaux : microcentrales, prises d'eau, canoë, habitations flottantes, etc., multiplient les besoins de travaux. Nous mêmes, les pêcheurs, en sommes en partie responsables, du fait de la construction récente des passes à poissons sur le Blavet et l'Oust. S'y ajoutent la réparation des dégâts dus aux inondations successives de 1995, 1999, 2000 et 2001, ainsi que les abaissements de biefs pratiqués au titre de la prévention des crues, demandés par le public et les collectivités.

On le voit, les gestionnaires du canal, confrontés à des demandes contradictoires, n'ont pas toujours la partie facile. Une vraie réflexion s'impose sur la gestion des voies navigables, les dates de chômage, les moyens d'intervention,...ainsi qu'une meilleure information des différents usagers, y compris des pêcheurs.

Sur le plan économique, outre une forte diminution du potentiel touristique basé sur l'halieutisme, elle enlève son principal intérêt à la pratique du canoë d'eau vive.

En outre, elle génère un ensemble de surcoûts, à la charge de la collectivité, donc du contribuable, tels que passes à poissons ou à canoës, frayères, etc., qui s'ajoutent bien évidemment aux coûts de gestion, d'entretien courant et de grosses réparations liés à la navigation elle-même, l'ensemble se chiffrant en dizaines de millions de francs par an (cf. encadré page 35).

Des canaux pour quels bateaux ?

Lors de leur conception, il y a deux siècles, la fonction des canaux était économique (transport de marchandises) et stratégique (désenclavement du port de Brest). Ce temps est révolu et depuis

les années 60, c'est le tourisme fluvial qui est devenu la justification des canaux (cf.encadré "Pourquoi les canaux montent et descendent", page 32). C'est au nom du maintien de la navigabilité que sont réalisés la plupart des abaissements des biefs à la période la plus défavorable. C'est sur lui également que s'appuie le bureau d'études BRL Ingénierie dans son étude sur le "devenir des voies d'eau bretonnes", réalisée en 1998, pour proposer un programme de quelques 615 MF de travaux de réhabilitation (en première approche !), auxquels s'ajouteraient entre 24 et 200 MF pour le franchissement du barrage de Guerlédan.

Or, l'analyse des chiffres du tourisme fluvial montre que, si les dépenses investies par la collectivité se chiffrent en centaines de millions de francs, la fréquentation touristique induite par la batellerie stagne à des niveaux très en deçà de ce que le contribuable peut en attendre (cf. graphique page 35).

Qui fait quoi ?

Jusqu'en 1989, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des canaux étaient du seul ressort de l'État, également en charge des polices de l'eau, de la pêche et de la navigation. En 1989, un décret (n° 89-405 du 20 juin) transfère au Conseil Régional de Bretagne diverses compétences : exploitation et aménagement, continuité de la navigation, écoulement des eaux, fixation des dates de chômage, etc. Dans la foulée, en octobre 1990, l'exploitation et l'aménagement des voies d'eau sont concédés par la Région au Conseil Général du Morbihan.

Depuis lors, l'état reste propriétaire foncier et continue d'assumer les missions de police. La Région fixe les dates de chômage, alors que le Département assume les travaux et l'exploitation des canaux.

La DDE reste pour autant l'intervenant le plus visible sur le canal. Par le biais de conventions, une partie de ses services est en effet mise à disposition de la Région et du Département pour réaliser les travaux d'aménagement ou d'entretien des ouvrages, biefs et chemins de halage, ainsi que pour assurer le fonctionnement des écluses.



C. Le Clève. FDPPMA 56



C. Le Clève. FDPPMA 56



C. Le Clève. FDPPMA 56

▲ ►
Frayères à brochets et passes à poissons sont autant de dépenses supplémentaires directes à imputer à la canalisation.

▲
Les abaissements de biefs réalisés en pleine période de reproduction ont pour conséquence la baisse des stocks de poissons et la désaffection des pêcheurs.



C. Le Clève - FDPPMA 56

Le tout navigation en question

Impacts négatifs importants, coûts pharaoniques, retombées économiques discutables: le "tout navigation" proposé par le cabinet BRL Ingénierie est-il justifié? N'y aurait-il pas lieu de réfléchir à une valorisation de ce patrimoine plus équilibrée, combinant en synergie les différents usages possibles: navigation fluviale, navigation légère, pêche,...?

L'Oust canalisé est déjà le support d'une activité commerciale basée sur le tourisme fluvial, les infrastructures sont en état: il n'est évidemment pas question de remettre en cause cette situation qui présente un véritable intérêt économique et d'image. Rechercher des modes de gestion favorisant la co-existence d'autres activités, comme la pêche, permettrait de satisfaire les uns et les autres. D'autant que les enjeux piscicoles sont, sur l'Oust, moins sensibles, en raison des caractéristiques de cette rivière (étiages sévères, caractère cyprinicole plus marqué).

L'écluse de Bolloré: le montant des travaux envisagés pour la remise en état des canaux s'élève à plus de 800 millions de francs, sans compter les dépenses consécutives aux inondations.

C'est tout le contraire sur le Blavet! Sur ce fleuve les efforts réalisés pour restaurer ou maintenir la navigabilité n'ont abouti à aucune activité économique notable. Le nombre de passages aux écluses reste insignifiant. Dans le même temps, on l'a vu, un important potentiel piscicole est gravement perturbé,... sans revenir sur les autres conséquences. Tout sacrifier, au seul motif du maintien de la "continuité de la navigation", sans autre justification économique, n'est nullement justifié a priori. Une telle décision nécessiterait pour le moins un débat sur la place publique.

Que dire alors de la restauration de la liaison Brest-Nantes qui imposerait des travaux gigantesques (franchissement de Guerledan, remise en état de dizaines d'écluses abandonnées depuis des décennies, modifications des ouvrages d'art,...) se chiffrant en dizaines de millions d'euros, fortement encouragée sans qu'aucune étude de marché ait été réalisée, ni aucune proposition alternative étudiée.

Pour conclure

Les canaux bretons font partie intégrante du patrimoine de la région. Historiquement, socialement, ils marquent les pays qu'ils traversent. Économiquement leur intérêt est pourtant limité et leurs

atouts pourraient être mieux valorisés. Pour autant, si le tourisme fluvial présente sur certains tronçons un axe de développement évident, ce n'est pas le cas sur l'ensemble du réseau. L'importance des investissements à réaliser sur certaines sections non navigables, la faiblesse des fréquentations attendues, l'existence de projets alternatifs (pêche, saumon, canoë-kayak,...) justifient que l'on étudie également d'autres axes de valorisation des voies d'eau bretonnes. C'est la position que défendront les pêcheurs dans le cadre de la «Conférence des voies d'eau bretonnes» et des SAGE en cours d'élaboration... en espérant que ces instances soient un vrai lieu de débat.

C.L.C.

Malgré de nombreux investissements (ici, le port de Rohan), la navigation fluviale connaît depuis 15 ans une stagnation générale de son activité, loin de la progression suggérée par BRL Ingénierie.



C. Le Clève - FDPPMA 56

Tourisme fluvial: un leurre à 120 millions d'euros

Lors de la réunion d'installation, le 13 juillet 2001, de la Conférence régionale des voies d'eau bretonnes, ont été présentées les conclusions de l'étude commandée par le Conseil Régional au cabinet BRL Ingénierie. Cette étude propose plusieurs priorités, semblant "faire l'objet d'un consensus" (sic):

- conservation du patrimoine régional que constitue la voie d'eau,
- amélioration des conditions de navigation sur les secteurs fréquentés,
- ouverture à la navigation de la voie d'eau isolée par la construction du barrage de Guerledan.

Afin de répondre à ces objectifs, BRL Ingénierie préconise

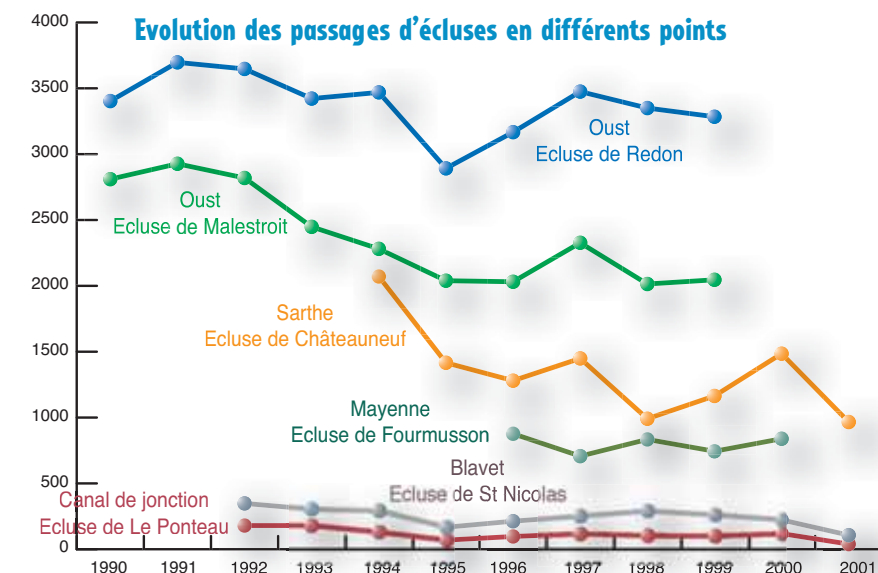
un programme de travaux, échelonné sur 15 ans, d'un montant total estimé à plus de 615 MF, somme à laquelle il faut ajouter entre 20 et 200 MF (selon l'option technique choisie) pour le franchissement du barrage de Guerledan. Encore ces chiffres ne prennent-ils pas en compte les dégâts liés aux crues de 1999-2000 et 2001, ni les travaux de transformation des ouvrages jugés nécessaires pour prévenir de nouvelles crues, ni les dépenses annexes induites par la canalisation elle-même (passes à poissons, frayères), ni les dépenses d'entretien courant de la voie d'eau, ni celles liées à sa promotion, à la sécurité de la navigation, à l'aide aux entreprises de location, ni, ni, ni,....!

Côté recettes, les données citées sont nettement moins "opulentes": pas d'études sur les retombées économiques induites par les usagers de la voie d'eau, aucune étude sur l'évolution de la fréquentation attendue du fait des aménagements proposés, pas même d'étude de clientèle. Les seuls chiffres fournis, à savoir les nombres de passages aux écluses, montrent:

→ une faible, voire très faible fréquentation sur la quasi-totalité du réseau navigable: moins de 500 passages sur le bas de l'Aulne, moins de 100 passages sur le Blavet entre Hennebont et Pontivy, idem sur le canal de jonction, malgré les millions consacrés à sa réfection,... Seul l'Oust présente une fréquentation notable, avec 3 000 passages à Redon "carrefour des voies d'eau bretonnes", mais déjà moins de 1 700 passages d'écluse à Josselin et moins de 800 à Rohan.

→ une stagnation, voire une diminution, depuis 15 ans sur les secteurs fréquentés (cf. graphique). Cette stagnation ne concerne pas que la Bretagne: elle se retrouve sur le canal du midi, sur la Mayenne, sur les voies d'eau des pays de Loire. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer: coût élevé de la location qui limite de fait la clientèle, saturation rapide de la voie d'eau, effet de mode,...! En tout état de cause, ces chiffres montrent que le potentiel de développement du trafic fluvial reste très limité et ne peut justifier économiquement les projets envisagés.

Malgré d'importants programmes de remise en état, la fréquentation des canaux stagne un peu partout depuis une quinzaine d'années, remettant en cause le dogme du développement économique par la voie d'eau.



AMIAUD PECHE, c'est aussi la pêche du carnassier, la pêche au coup, la pêche en mer...

Epuisettes, supports à balanciers multiposition, coffrets isolés en bois, plates-formes alu, tamis, frondes, etc... AMIAUD PECHE c'est aussi des accessoires qui allient robustesse, fiabilité et légèreté pour la pêche au coup de loisir et de compétition. En rivière comme en mer, AMIAUD PECHE est plus qu'une marque, c'est un label de qualité.

AMIAUD PECHE FABRICANT

AMIAUD PECHE - 85140 ST MARTIN DES NOYERS FRANCE - Tél : (33) 02 51 07 82 67 - Fax : (33) 02 51 07 84 29 - <http://www.amiaud-peche.com> - E-mail : info@amiaud-peche.com

Découpez et retournez ce coupon à l'adresse suivante : **AMIAUD PECHE** - 85140 ST MARTIN DES NOYERS et recevez LE CATALOGUE 2001 + 3 autocollant contre un chèque de 45 Frs (frais d'envoi inclus) et recevez en cadeau le **LE JOURNAL DU FABRICANT**

Nom _____ Prénom _____ Adresse _____
 Ville _____ Code Postal _____

Le Journal du Fabricant
 Les produits et les personnes

Buses et obstacles routiers

Segmentées voire "saucissonnées" par la présence de ponts et de buses infranchissables pour les espèces piscicoles, les cours d'eau ont perdu leur continuité physique. Conséquence : sur le seul bassin de l'Arz, 38 % des zones de reproduction sont perdues pour les truites, aménagements routiers obligent ! Si la loi pêche garantit désormais que soit respectée la libre circulation des poissons, reste à améliorer l'existant.

Migrations condamnées

Petit rappel historique : au début des années 60, la Bretagne est dite "en retard". D'importantes politiques d'aménagement (plan routier, remembrements) sont alors lancées et sur 40 ans vont considérablement changer la physionomie du Morbihan. Le remembrement et ses travaux connexes (arase-ments de talus, recalibrages de ruisseaux, etc.) a été fortement décrié pour les atteintes portées aux milieux aquatiques. Mais d'autres travaux ont également occasionné des impacts importants, bien que moins immédiatement perceptibles. Ainsi, en est-il des innombrables buses, pontceaux, ponts, etc., qui permettent aux chemins d'exploitation et autres routes de franchir ruisseaux et rivières.

un obstacle, souvent infranchissable, qui interdit toute remontée, des truites par exemple, vers les secteurs les plus amont. C'est pourtant là qu'elles se reproduisent. Pas d'œufs, donc pas d'alevins, pas de truitelles qui dévalent et, bientôt, plus de truites adultes dans la rivière principale...

Ruisseaux "saucissonnés": l'Arz à la loupe

Conscients du problème et pour le quantifier, nous avons fait réaliser une

recherche exhaustive des buses situées sur le bassin versant de l'Arz à l'amont de la RN 165. Cette étude donne pour la première fois une idée de l'ampleur du problème sur les populations de truites (voir encadré). Ainsi donc, nombre de nos ruisseaux et petites rivières sont "saucissonnés" en secteurs indépendants entre lesquels seule la dévalaison est possible. C'est particulièrement vrai pour les têtes de bassins, entrecoupées de chemins d'exploitation agricoles et de petites routes. A l'échelle du bassin versant de l'Arz, le PDPG (*) a chiffré à 38 % le déficit en truites lié aux seuls obstacles aux migrations, soit environ 4 000 truites adultes annuellement. D'autres espèces, comme

61 % des 82 buses répertoriées sur les affluents de l'amont de l'Arz sont infranchissables pour la truite.



A.L. Caudal - FDPMA 56

l'anguille souffrent également de ces aménagements.

Sur les cours d'eau plus importants, le problème est moins crucial. La conception des ouvrages, même anciens, l'hydraulicité du cours d'eau offrent en général des conditions de franchissement satisfaisantes, hors crues ou étiage. En outre, ces ouvrages sont moins nombreux et peuvent, au besoin, faire l'objet d'un aménagement.



C. Le Clève - FDPMA 56

La loi impose désormais de prendre en compte les problèmes de migration piscicole dans les ponts routiers et les buses.



Photothèque - CSP

C'est sur les plus petits ruisseaux que naissent la majeure partie des truites sauvages.

Restaurer les migrations

Depuis la loi "pêche", entrée en vigueur en 1986, des avancées se sont produites. Ainsi, l'article L 432-5 du code de l'environnement prévoit que "tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant dans ce lit un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage...". En outre, la loi sur l'eau de 1992 soumet la couverture d'un cours d'eau naturel (busage) à déclaration, voire autorisation. En théorie, plus aucun pont ou busage ne peut donc être réalisé sur un cours

d'eau sans que les problèmes de migration piscicole soient résolus. Reste à améliorer l'existant. Certains ouvrages pourront être rendus franchissables par un simple aménagement rustique tel que prébarrage. Pour d'autres, cela ne pourra se faire que dans le cadre de travaux de rénovation et d'entretien des réseaux. En tout état de cause, un recensement des obstacles existants à l'échelle du département serait souhaitable.

C.L.C.

(*) Plan Départemental pour la Gestion Piscicole.

Tous migrants

En rivière, les zones de croissance et de reproduction coïncident rarement. En conséquence, la plupart des poissons de nos cours d'eau sont des migrants. La truite, le brochet, beaucoup d'espèces de cyprinidés (poissons blancs) doivent ainsi, comme le saumon ou l'anguille, migrer pour se reproduire, sur quelques centaines de mètres parfois, souvent plus. Si un obstacle infranchissable empêche cette migration, la reproduction est compromise, ainsi que la survie, à terme, de la population locale. En outre, si un accident (sécheresse, pollution) entraîne le déplacement ou l'extinction du peuplement en place, le secteur concerné ne pourra être recolonisé que si les déplacements sont possibles.

Obstacles infranchissables

Jusqu'au milieu des années 90, ponts et buses étaient conçus de façon à permettre l'évacuation rapide de débits importants. Mais, il n'était presque jamais tenu compte des problèmes de franchissement piscicole. Conséquence : de très nombreux ponts, buses constituent

44 % des affluents inaccessibles

Réalisé au printemps 2001 dans le cadre d'un stage de BTS, le recensement des buses situées sur les affluents de l'Arz en amont de Pont Guillemet (Elven) a concerné 94 km de cours d'eau (ceux apparaissant sur la carte IGN au 1/25 000 ème). Pour des questions de temps disponible, les ruisseaux non mentionnés sur cette carte n'ont pu être inventoriés, malgré leur intérêt majeur pour la reproduction de la truite et la forte probabilité d'y trouver de nombreux busages agricoles.

82 buses ont été inventoriées, soit près d'une par kilomètre. Le relevé des caractéristiques d'écoulement dans les ouvrages et leur comparaison avec les capacités de nage de la truite ont montré que 61 % de ces buses sont infranchissables pour cette espèce. Du fait de ces obstacles, 44 % du linéaire des affluents répertoriés sont totalement inaccessibles aux truites de l'aval. Sur ces zones, la disparition des géniteurs en place entraînerait donc la disparition irrémédiable du stock sauvage en place.

Les causes de non franchissement relevées sont :

- chute trop importante à l'aval
- vitesse excessive dans la buse
- longueur trop importante
- buse obstruée
- lame d'eau insuffisante

Alré Pêche et Chasse

THEIX VANNES
Z.A. Atlanteix
56450 THEIX
02 97 42 60 34

AURAY
Z.A. Toul Garros
56400 AURAY
02 97 50 78 71

**Grand choix d'articles de PÊCHE
MER et RIVIÈRE**

- Plus de 7000 articles en magasin
- Appâts vivants
- Spécialisés pêche à la carpe

8 septembre 2001

Le 8 septembre 2001 se tenait la 13^e journée départementale d'entretien de cours d'eau. Ce jour-là, contrairement à leur habitude, les pêcheurs morbihannais ont posé leurs outils et joué aux boules ! L'objectif de ce mouvement aussi symbolique que convivial : rappeler à la collectivité que l'entretien des cours d'eau est d'intérêt public et poser la question de son utilité si, dans le même temps, les pollutions chroniques perdurent et si l'accès aux espaces entretenus et protégés n'est pas sauvegardé.

Les pêcheurs en grève d'entretien

et l'ensemble des fonctions du cours d'eau (méthodes douces). Au fil des ans, d'autres équipes se sont créées avec le concours de plusieurs collectivités. Ainsi, en 2000, six équipes entretenaient les rivières du département.

Depuis 1988, cette politique a rendu possible la restauration ou l'entretien de 2000 km de rivières, de tester de nouvelles méthodes d'entretien respectueuses du milieu, de sensibiliser élus, administrations et collectivités locales à la nécessité d'un entretien raisonné des cours d'eau, de former des personnels qualifiés.

Sans le soutien de nombreux élus et l'appui financier de ces collectivités, les quelques 11 millions de francs consacrés par les seuls pêcheurs morbihannais n'auraient pas suffi à la tâche. En outre, la prise de conscience de l'intérêt de ce type de travaux est désormais général et il est peu probable que l'on revienne aux anciennes méthodes. Les avancées réglementaires qui se sont développées parallèlement en terme de protection des cours d'eau vont dans le même sens.

Alors, pourquoi cette action ?

1 → Parce que la prise en charge de l'organisation de l'entretien de cours d'eau par la collectivité tarde à se concrétiser :

Certes, de plus en plus de collectivités locales s'impliquent. Cinq Contrats-Restauration-Entretien sont en cours d'élaboration dans le département ; les financeurs comme l'agence de l'eau, le conseil général, l'état,... suivent. L'organisation administrative se met progressivement en place.

Pour autant, la prise de conscience n'est pas générale. Par ailleurs, les contraintes fiscales ou administratives retardent considérablement cette évolution et les pêcheurs sont encore trop souvent appelés à assumer les aléas administratifs, à faire tampon, sans avoir les moyens d'assumer ce rôle.

Il s'agissait donc de rappeler cet état de fait et de demander que soit accélérée la démarche d'organisation et de prise en charge de l'entretien par la collectivité. Des équipes travaillent. Il importe qu'elles soient rapidement assurées de leur avenir et que, dans un bref délai, les autres bassins versants fassent également l'objet de programmes adaptés.

Le Scorff : modèle et symbole

Pour ce mouvement avant tout symbolique, le choix du Scorff, qui plus est à Pont-Calleck, n'était pas anodin. Aucune autre rivière morbihannaise ne témoigne, comme le Scorff, des efforts conjoints des pêcheurs et de l'ensemble de la collectivité en faveur de l'entretien des cours d'eau. Les immenses chantiers militants des années 70 y ont progressivement laissé la place à un travail de fond des associations, renforcé depuis 1992 par la création d'une équipe permanente grâce à l'implication pionnière du syndicat de bassin. Depuis lors, le Scorff bénéficie d'un programme d'entretien cohérent, adapté, auquel s'ajoute un programme en faveur de la restauration de la qualité de l'eau.

Résultat : une très belle rivière... esthétiquement parlant ! Car, question pêche, les résultats sont peu probants : rivière à truites et à saumons réputée, le Scorff a vu se raréfier les unes et les autres, avant de se trouver désertée par les pêcheurs. Pourtant, l'habitat piscicole comme la qualité d'eau, sans être parfaits, sont plus qu'acceptables et auraient dû permettre à la gestion patrimoniale mise en place de satisfaire les pêcheurs.

Alors, où est l'erreur ? Sans doute en partie dans l'existence des deux piscicultures de Pont-kerlo et Pont-Calleck. Leurs productions, de 4 à 6 fois supérieures à celles autorisées, ont été à l'origine de pollutions que l'administration a été la seule, pendant longtemps, à ne pas voir.

De plus, malgré leur expérience de défricheur - sans jeu de mots ! -, les élus et partenaires ont toutes les peines du monde à faire valider leur démarche d'entretien de la rivière au travers de la signature du CRE. Un symbole des difficultés rencontrées.

Une belle rivière, mais ces saumons, récupérés au printemps 2000 atteints de yersiniose, maladie présente en abondance en pisciculture témoignent bien de l'impact des piscicultures sur le Scorff.

C. Le Clève - FDPPIA 56



C. Le Clève - FDPPIA 56



Les raisons de ce mouvement ont été exposées devant la presse et les élus présents.

C. Le Clève - FDPPIA 56



C'est finalement l'équipe de Plouay, composée de Jean-Pierre BOUVIER, Robert LE DU et Francis ANDRE, dit le douanier, qui a gagné le trophée. Un autre symbole ?

2 → Parce que cette restauration est inutile si, par ailleurs, on laisse se pérenniser des pollutions ou atteintes illégales ou inacceptables :

Ainsi, des piscicultures du Scorff qui ont fonctionné en toute illégalité depuis de nombreuses années et dont on sait maintenant qu'elles ont contribué à dégrader

de façon importante le patrimoine piscicole du Scorff. Il s'agissait donc pour les pêcheurs de souligner qu'ils ne sauraient accepter la nouvelle demande d'extension demandée par la pisciculture de Pont-Calleck.

Ainsi, de la microcentrale de la Tertraie sur l'Oust, dont le fonctionnement en toute illégalité vient d'être sanctionné par le tribunal correctionnel de Vannes. (Cf. article page 7)

Ainsi, des autres atteintes aux cours d'eau : élevages aux effectifs excédentaires, étangs et pompes illégaux, barrages sans utilité, curages et rejets sauvages, etc., constatés jours après jours et pour lesquels nous attendons de l'administration qu'elle joue pleinement son rôle et fasse appliquer les textes réglementaires.

3 → Parce que l'accès du public aux espaces entretenus et mis en valeur par la collectivité doit être protégé et facilité.

Il est en effet pour le moins immoral que des espaces entretenus et mis en valeur par la collectivité, sur fonds publics, soient ensuite interdits d'accès au public, qu'il soit pêcheur, randonneur ou chasseur. Sans remettre bien entendu en cause le droit de propriété, il importe de garantir cet accès lorsque des fonds publics ont été mis en jeu.

C'est d'ailleurs ce que prévoit l'article L 435-5 du code de l'environnement dont nous tenions à souligner l'existence en souhaitant qu'il soit appliqué dans le département.

Enfin, nous tenions à rappeler que nous ne pouvons admettre que le prix des baux de pêche sur le domaine public ait été multiplié par deux lors de la dernière adjudication, nous privant de moyens pour accomplir nos missions d'intérêt général. D'autant que l'on nous a annoncé une nouvelle augmentation du même ordre dans deux ans.

C.L.C.

(gros plan)

Quelques rappels

En 1987, face à la destruction massive des cours d'eau du département au travers des travaux d'hydraulique agricole, les pêcheurs morbihannais ont créé la participation à l'entretien des cours d'eau.

Outre une forte augmentation des chantiers bénévoles, cette mesure a impulsé la création dès 1989 de la première équipe départementale de cantonniers de rivière. Cette première équipe a permis de démontrer la faisabilité de la restauration à grande échelle des cours d'eau, tout en respectant les équilibres naturels

(39)

Tous EHGO, tous EURO!



C. Le Clève - FDPMA 56

26 plans de gestion signés

Autre grand axe de travail pour cette année : la signature des 26 plans de gestion, dont certains ont d'ailleurs déjà fait l'objet d'un début d'exécution, et la réalisation de plusieurs travaux qui en découlent : frayères à brochets, opérations de réhabilitation sur le Loch et le ruisseau de Langonnet, aménagement d'obstacles, etc. Plusieurs études viendront renforcer nos connaissances sur les milieux aquatiques, leurs peuplements piscicoles ou l'exploitation par la pêche. Sont notamment prévues la description des habitats piscicoles sur le Kergroix et le Pont-du-Roch, la poursuite du suivi des migrations de saumon sur le Scorff au moulin des Princes, des pêches d'indice d'abondance en juvéniles de Saumon. Plusieurs enquêtes halieutiques seront également poursuivies (pour évaluer les retombées de l'installation des frayères à brochets) ou engagées (pour apprécier la fréquentation par les pêcheurs et les retombées économiques de la pêche de loisir).

Après celles de Montertelot, La Bagotais, le Guer et le «Trou perdu», cinq nouvelles frayères à brochets devraient être réalisées en 2002 sur Melrand (2) pour le Blavet, Malestroît, Quily et Guégon pour l'Oust.

2002 commencera sous le signe conjoint de l'EHGO et de l'EURO (tous EHGO, tous EURO!), et se terminera par les élections des AAPPMA, avant celles de la Fédération, début 2003. Année de transition, donc, entre des bureaux qui boucleront leur programme et des candidats qui auront à soumettre le leur aux électeurs. Entre les deux, une année de travail au profit du milieu naturel et des pêcheurs.

Parmi les grandes dates de cette année 2002, figureront sans contest les quatre événements que constitueront la seconde édition des "Rencontres et Ruralité" les 29 et 30 juin, le traditionnel "Festival du Saumon" de Pont-Scorff (13 et 14 juillet), auxquels s'ajouteront les salons "Côté Rivières" de Redon (en septembre) et "Chasse, Pêche et Loisirs verts" de Malestroît (en août). La réflexion sur la création d'une école de pêche mobile sera également un des points forts dans le domaine de l'animation.

Premier CRE sur le Scorff

L'entretien des cours d'eau sera poursuivi au travers des 5 chantiers en place. L'année 2002 devrait toutefois être marquée par la signature du premier Contrat-Restauration-Entretien sur le Scorff, démarche qui permettra de pérenniser dans de meilleures conditions le chantier en place depuis maintenant plus de 10 ans. Un premier CRE dont on peut attendre, ainsi que ceux

Des élections pour l'avenir de la pêche

Fin 2002, comme tous les cinq ans, les pêcheurs adhérents des AAPPMA seront appelés à élire leurs représentants aux bureaux des AAPPMA, puis au Conseil d'Administration de la Fédération.

Cette élection est un acte important. Elle est en effet LE moyen privilégié pour chaque pêcheur d'exprimer ses souhaits et de peser sur les modes de gestion de la pêche que choisira son AAPPMA, en accord avec la Fédération.

Les modalités précises de ces élections ne nous seront communiquées que dans le courant de l'année. Néanmoins, nous lançons déjà un appel à chaque pêcheur afin qu'il participe aux Assemblées Générales qui se dérouleront au cours du dernier trimestre de 2002, et qu'il s'exprime par vote, ou soit candidat aux fonctions de membre du bureau de son AAPPMA.



Y. Le Clainche - FDPMA 56

Lors des Assemblées Générales, au dernier trimestre, se dérouleront les élections des bureaux qui dirigeront les AAPPMA pour les cinq années à venir. Un moment important de la vie de l'Association auquel chaque adhérent devrait participer.

qui le suivront, une gestion mieux coordonnée des cours d'eau, prenant mieux en compte le fonctionnement de l'écosystème, donc plus favorable aux populations piscicoles et aux pêcheurs. C'est également dans ce but que nous participerons activement aux travaux des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en préparation sur le Blavet, l'axe Vilaine-Oust et l'Ellé.

C.L.C.



Y. Le Clainche - FDPMA 56



Des enquêtes seront menées pour mieux connaître la fréquentation des cours d'eau par les pêcheurs et apprécier l'impact des aménagements réalisés.

Maison de l'eau et de la pêche

L'Ecluse - 56140 Malestroît - Tél. 02.97.75.26.50

Aquariums d'eau douce • Poissons
du bassin de l'Oust • Maquettes •
Matériels anciens et récents • Vidéo

Entrée :

10^F

pour les plus
de 10 ans

OUVERTURE : Pâques à fin septembre

Ragot Normark France
La puissance des marques

Rapala®

STORM

SHIMANO®

Mustad

SIGLON®

Vibrax®

CORTLAND®

PLANO®

Franco Vivarelli®

Vallée du Scorff

Une vallée sauvage
qui accueille des hôtes
aussi étonnants que
le saumon et la loutre

220 km de sentiers
pour la découvrir
(topoguide en vente 20 F)

Odyssaum

Centre de découverte
du saumon (Pont-Scorff)

Festival du saumon
Mi-juillet (Pont-Scorff)

Infos pratiques

Maison du Scorff

B.P. 28 • 56620 Cléguer
02.97.32.50.79

E-mail : maison-scorff@wanadoo.fr





Assurez votre tranquillité avec nos contrats pêche et responsabilité civile



Une équipe dynamique est à votre disposition dans nos trois agences :

Pascal SIMON
31 rue du Gal Dubreton
56800 PLOERMEL
Tél. 02.97.74.03.01
Fax : 02.97.74.32.00

Victor PIHAN
12 rue des Irenes
56120 JOSSELIN
Tél. 02.97.22.27.27
Fax : 02.97.73.63.78

Florent DELPORTE
4 rue Aux Roux
56380 GUER
Tél. 02.97.22.04.70
Fax : 02.97.22.00.60

EBL OUEST

Entreprise Boeuf & Legrand

Nous ouvrons pour demain

- ☐ TRAVAUX PUBLICS
- ☐ CANALISATIONS
- ☐ GÉNIE CIVIL

→ **AGENCE BRETAGNE**
Zone industrielle de Lenruic • BP 4
Tél. 02.97.26.10.11
56230 QUESTEMBERT

→ **AGENCE PAYS DE LOIRE**
9 rue d'Allemagne • BP 23431
Tél. 02.51.99.17.30
44334 NANTES Cedex 3

CAMPING BEG ER ROCH ***

Le FAOUËT 56320 - Route de Lorient
Tél. 02.97.23.15.11 - 06.33.89.75.70
Fax : 02.97.23.11.66

Ouvert de Mars à Septembre

Un écrin de verdure en bordure de l'Ellé.
Confort, tranquillité et propreté.

Location de Mobil'homes
et Bungalows toilés

Ellé : premiers indices d'abondance

Exclue du précédent contrat de plan, l'Ellé est désormais intégrée au programme "Rivières et poissons migrants". Dans ce cadre, les premiers inventaires d'indice d'abondance y ont été réalisés à l'automne 2001. Les dix points prospectés ont permis de constater :

- de fortes densités sur les secteurs situés les plus en aval de l'Ellé, l'Aër et l'Inam, dépassant les 55 0+ par 5mn,
- des densités moins élevées mais significatives sur les secteurs intermédiaires (Ellé à Lopriac, Aër à Moustérian),
- une colonisation très haut sur le bassin, pouvant même s'observer sur des secteurs pourtant situés en amont des barrages réputés infranchissables : abbaye de Langonnet sur l'Ellé, moulin de la lande sur le Stang Hingant, moulin Crouyère sur le Langonnet.



Comme sur les autres cours d'eau, les saumons ont colonisé en 2000 des zones situées très en amont.

L'analyse fine des résultats (en cours), associée à l'étude d'habitats réalisée en 2000, donnera la première vraie photo de la situation du saumon sur le haut du bassin.

C. Le Clève - FDPPMA 56

Frayères à brochets : ça marche !



C. Le Clève - FDPPMA 56

Ces premiers brochetons issus de la frayère de la Bagotais, sur l'Oust, montrent l'efficacité de ce type d'aménagement.

Faire des frayères à brochets, c'est bien ! Encore faut-il qu'elles soient efficaces. Pour vérifier l'efficacité des frayères réalisées, des sondages par pêche électrique ont été effectués par la brigade départementale du CSP et la Fédération le 9 mai 2001 sur les frayères de Montertelot et la Bagotais.

Après une description des habitats présents (herbiers, branchages, sols nus),

les frayères ont été prospectées par points de sondage de 2 à 3 m². Aucun fingerling (brocheton de quelques semaines) n'a été trouvé sur la frayère de Montertelot, probablement en raison d'un abaissement inopportun du bief en période de reproduction. Par contre, sur la frayère de la Bagotais, 123 brochetons de l'année ont été inventoriés pour une surface prospectée d'environ 160 m². C'est au niveau de la ceinture végétale que se situent les plus fortes densités (huit brochetons par point au maximum). Les branchages peuvent également abriter quelques individus, mais en moindre quantité (quatre brochetons par point au maximum). Les zones nues sont, elles, totalement improductives. La taille moyenne des brochetons inventoriés avoisine les 54 mm.

En conclusion, sous réserve de pouvoir sécuriser la fraie en contrôlant les niveaux d'eau, les géniteurs sauvages trouvent les frayères et les utilisent. Nul doute que, avec le temps et une meilleure couverture végétale (encore en cours d'installation), ces frayères auront un effet très favorable sur les populations de brochets.

C.L.C.

ACCASTILLAGE • DÉCO MARINE • VÊTEMENTS MARINS
TOUT POUR LA PÊCHE EN MER ET EN RIVIÈRE

1.000 m²

PêcheUniversMarine

DES PRIX ET DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE

6 rue de la Longeraie
ZI S^T GRÉGOIRE
35760 RENNES
(En face Géant)

Tél. 02.99.38.68.81
www.peche-univers.fr

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VOTRE RÉGION • 1.000 m²
PLUS DE 20.000 RÉFÉRENCES EN MAGASIN

POUR VOS VACANCES, SUIVEZ LE GUIDE



Les gîtes de pêche bénéficient du label Gîtes de France. Pour tous vos séjours en couple, en famille ou entre amis, vous aurez la garantie du meilleur accueil. Ce guide propose une sélection de 435 gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape, gîtes de séjour spécialement aménagés pour accueillir les adeptes de la pêche. La présentation du type de pêche proposé et la catégorie du cours d'eau vous aideront à faire votre choix.



Offrez-vous ce que l'on ne peut pas acheter

Frais d'entaille et de port inclus

MAISON DES GÎTES DE FRANCE ET DU TOURISME VERT
59, RUE SAINT-LAZARE - 75439 PARIS CEDEX 09

Tél : 01 49 70 75 75 Fax : 01 42 81 28 53

www.gites-de-france.fr 3615 Gîtes de France (0,2 €/mn)

Je souhaite recevoir le guide national

Séjours Pêche 2002 • février 2002 au prix de 10,5 €

Ci-joint mon règlement :

☐ par chèque bancaire compensable en France ou par eurochèque en euros à l'ordre de Gîtes de France Services.

☐ par carte bancaire en euros : ☐ Carte Bleue ☐ carte Visa ☐ Eurocard ☐ Mastercard

N° de carte Bleue date d'expiration

NomPrénom

Adresse :

.....Pays.....Tél :

Conformément à la loi " Informatique et Liberté ", vos droits d'accès et de rectifications pourront être exercés à la FNGF et sauf refus express de votre part, ces informations pourront être commercialisées.

A4201

Sensas[®] 
1^{er} fabricant européen

25, route nationale
FONTENAY-SUR-EURE
28630 FRANCE
Tel : (33) 2 37 33 44 55
Fax : (33) 2 37 33 44 59

FOURNISSEUR OFFICIEL
Club  France

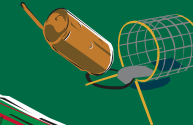
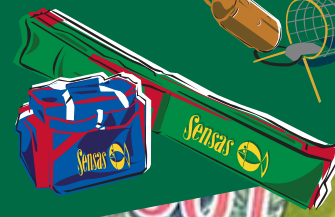


3000
SUPER
ÉTANG

GARDONS
ROACH - ROTAUGEN



RETROUVEZ NOS NOUVEAUTÉS
CHEZ TOUS LES DÉTAILLANTS SPÉCIALISTES EN ARTICLES DE PÊCHE



info@sensas.fr

Le catalogue **2002** est disponible **gratuitement**
chez tous les détaillants en articles de pêche ou sur
simple demande par courrier contre **2,76 €** ou 18 FF en timbres.

DISTRIBUTEUR
DES MARQUES

Star BAITs[®]

FOX[®]

KRYSTON[®]

Cobra
International Limited

BHR